



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Master
« Conduite de Projets &
Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et
Société »

Parcours « Management et Communication en Sport »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

Promouvoir l'Olympisme dans le milieu
scolaire: un exemple de projet dans le
département de la Meuse

présenté par

Thibaut Nowak

Maître de stage : M. Alexandre MISSIOS, chef de projet, Comité Départemental
Olympique et Sportif de la Meuse, Bar-le-Duc

Guidant universitaire : M. David JOSCHT, Responsable d'une Unité d'Accueil, Réseau
Educatif de Meurthe-et-Moselle, Tomblaine

Juin 2012

REMERCIEMENTS

J'adresse mes sincères remerciements à Monsieur Jean-Claude DONNY, président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse, pour m'avoir accueilli en tant que stagiaire au sein de sa structure afin que j'enrichisse mes connaissances sur le Mouvement Sportif.

Je remercie Monsieur Alexandre MISSIOS, mon maître de stage, pour sa disponibilité et son professionnalisme, ainsi que pour m'avoir fait confiance dans toutes les tâches qui m'ont été confiées. Je lui suis reconnaissant de m'avoir donné de précieux conseils et de m'avoir fait bénéficier de ses compétences, qui me seront utiles pour mon futur professionnel. Je lui souhaite une bonne continuation dans sa vie professionnelle, autant que dans sa vie privée.

Je tiens à remercier Monsieur Jérémie DAUMAS, Chargé de Missions au Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse, pour sa disponibilité et sa bonne humeur communicative, et pour m'avoir permis d'utiliser le travail qu'il a réalisé dans le cadre de son mémoire de fin d'études. Je lui souhaite aussi une bonne continuation dans son travail.

Tous mes remerciements vont également à Monsieur David JOSCHT, mon guidant universitaire, pour avoir toujours été disponible et à l'écoute, ainsi que pour son aide dans l'élaboration de ce mémoire.

J'adresse aussi mes remerciements à tous les enseignants du Master Proj&Ter pour la qualité de leurs cours, ainsi qu'à tous les acteurs du sport que j'ai pu rencontrer durant mon cursus universitaire.

Enfin, merci à ma famille et à mes proches qui m'ont toujours soutenu et aidé, notamment dans les moments difficiles que j'ai traversés pendant ces deux ans de Master.

Sommaire

Introduction.....	1
Partie 1 : Le cadre du projet.....	3
1) Le territoire meusien	3
a) Géographie et démographie	3
b) Le panorama sportif	6
c) Le domaine de l'enseignement en Meuse	9
2) Le Comité Olympique et Sportif de la Meuse	10
a) Présentation de la structure	10
b) Rôle et missions	11
c) Mes fonctions au sein du CDOS 55	12
3) Analyse du diagnostic et pistes de réflexion.....	13
Partie 2: L'Olympisme au service de la jeunesse	16
1) Définition de l'Olympisme	16
2) Le Mouvement Olympique	18
a) Organisation générale.....	18
b) En France	20
3) La transmission des valeurs de l'Olympisme à la jeunesse.....	23
a) Quelles valeurs transmettre aux jeunes?	23
b) Les initiatives du Mouvement Olympique	24
4) L'Olympisme dans le milieu scolaire.....	31
a) La dimension éducative de l'Olympisme	31
b) Elèves et enseignants : quelle(s) vision(s) de l'Olympisme ?.....	33
c) Les approches conceptuelles de l'éducation olympique	35
Partie 3 : Un projet pour le développement du sport et la promotion des valeurs de l'Olympisme.....	38
1) Le projet	38

a)	Présentation et objectifs	38
b)	Les partenaires du projet	40
c)	Le cadre légal	41
2)	Les actions mises en œuvre	44
a)	Constitution d'une mallette pédagogique	44
b)	L'exposition Olympique	45
c)	Rencontre avec un athlète paralympique	45
d)	Mise en place d'ateliers à thèmes.....	45
e)	Sensibilisation au Développement Durable	46
3)	Dispositif d'évaluation de la manifestation	46
4)	Difficultés rencontrées.....	48
5)	Perspectives d'évolution	49
a)	A court terme.....	49
b)	A moyen et long terme	50
Conclusion	53	
Bibliographie	55	

Introduction

Promouvoir les valeurs de l’Olympisme à un jeune public et susciter l’intérêt de celui-ci pour le sport est une des missions principales du Mouvement Olympique. De nombreuses initiatives ont été mises au point par les organes du Mouvement Olympique afin de répondre à ces objectifs, que ce soit au niveau international, national ou local.

La jeunesse est la cible privilégiée du Mouvement Olympique car elle est plus facilement abordable, notamment par l’intermédiaire de l’école. C’est pourquoi en France, le Comité National Olympique et Sportif Français et le Ministère de l’Education Nationale ont signé une convention-cadre et s’engagent ainsi à coopérer dans le but de promouvoir les valeurs liées au sport et à l’Olympisme aux élèves et de les sensibiliser à la pratique sportive. Les instances olympiques pensent que l’Olympisme est vecteur d’éducation et pourrait avoir sa place dans les programmes d’enseignement. Il serait un support pédagogique idéal dont pourrait se servir les enseignants afin de véhiculer aux élèves des valeurs de citoyenneté.

Le Mouvement Olympique veut également développer la pratique d’activités physiques et sportives chez les jeunes, notamment à l’école. Le sport peut contribuer au développement de l’enfant, tant sur le plan physique que psychologique. Il est aussi le « support » des valeurs olympiques. De plus, en initiant les élèves à différents sports dans le cadre scolaire, on les incite par la même occasion à pratiquer en dehors de l’école.

En tant que représentant du CNOSF à l’échelon local, le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse se doit de réfléchir et de mettre en place des actions visant à satisfaire les directives du Comité International Olympique. Ce document présente donc un projet mené dans le département de la Meuse qui vise à véhiculer les valeurs olympiques et à initier des élèves de cycle 3 issus d’écoles du département à la pratique sportive. Ce projet, s’il est pérennisé, pourrait s’avérer structurant pour le territoire et pourrait même servir de base à la création d’un projet de plus grande envergure à l’échelle du département qui répondrait parfaitement à la volonté du CIO en matière d’éducation olympique. L’éducation olympique repose sur la transmission des valeurs de l’Olympisme et le développement de la pratique sportive chez les jeunes, en vue de faciliter leur intégration dans la société.

Dans ce mémoire, nous allons voir comment un pilote de projet d'un organe déconcentré du CNOSF peut répondre à une des missions du CIO tout en contribuant au développement sportif du territoire, en prenant pour exemple le département de la Meuse et ses spécificités, notamment au niveau sportif.

Pour ce faire, nous allons d'abord évoquer le cadre du projet en proposant un diagnostic du territoire et une analyse de celui-ci, afin de mieux appréhender la façon dont notre projet pourrait contribuer au développement du territoire. Ensuite, nous présenterons l'organisation du Mouvement Olympique, notamment en France, puis nous nous pencherons sur les différentes initiatives qu'il mène en direction de la jeunesse. Cela nous permettra de voir que notre projet s'inscrit complètement dans les actions menées par les instances olympiques vers le jeune public. Enfin, nous nous intéresserons au projet que le CDOS Meuse met en place dans le cadre de la Journée Olympique. Nous verrons quels types d'actions sont mises en œuvre pour transmettre les valeurs de l'Olympisme aux élèves et les initier à la pratique sportive. Nous montrerons également comment ce projet peut structurer le territoire, principalement au niveau sportif, mais aussi en créant des liens entre différents acteurs du territoire.

Partie 1 : Le cadre du projet

Il nous semble important de commencer notre travail en évoquant les spécificités du territoire meusien et aussi en dressant un portrait de la structure qui m'a accueilli durant mon stage et ce afin de mieux appréhender le projet que nous aborderons dans la troisième partie de ce mémoire.

Dans cette partie, je me suis inspiré du travail de Jérémie Daumas, chargé de mission au sein du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse et ancien étudiant du Master Proj&Ter, sur la structuration du sport en milieu rural (De la « Structuration du Sport en Milieu Rural » à la création d'un outil innovant : le Guide du Sport Meusien, 2011). Je lui ai bien entendu demandé son accord et j'ai également vérifié les sources et les données qu'il a mobilisées lors de son travail. Je me suis aussi servi d'une étude réalisée par l'Insee sur le territoire meusien (Ecoscopie de la Meuse, 2006).

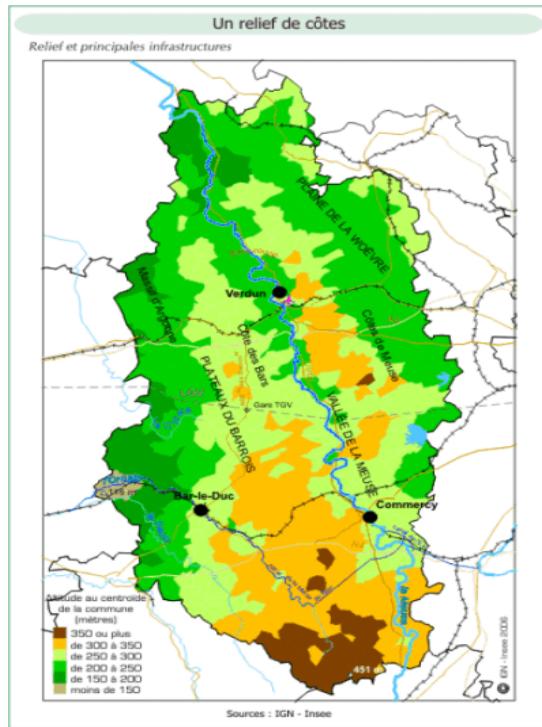
1) Le territoire meusien

a) Géographie et démographie

Le département de la Meuse s'étend sur une superficie de 6211 km². Son relief est principalement composé de plaines, de plateaux et de côtes.

Le territoire meusien présente une dominante agricole et forestière (34% du territoire est boisé). La Meuse est donc un territoire rural. D'ailleurs, elle possède le caractère rural le plus marqué de Lorraine avec environ 31 habitants/km².

Ses principaux secteurs d'activité sont l'agriculture et l'artisanat. Malgré son caractère rural, la Meuse reste un département touristique important, principalement en raison de son histoire, notamment grâce aux vestiges de la Première Guerre Mondiale, qui génèrent beaucoup de flux touristiques chaque année, mais aussi grâce à ses nombreux paysages naturels.



Le territoire meusien fonctionne principalement sous le régime de l’intercommunalité. En effet, on recense 28 Communautés de Communes et 4 Pays. La plupart des communes étant sur le déclin, l’intercommunalité permet de faciliter la mise en place de projets de développement.



En ce qui concerne la démographie du territoire, la Meuse compte, au 1^{er} janvier 2010, 193 955 habitants.

Le nombre d'habitants stagne depuis une dizaine d'années, ce qui contraste avec les pertes importantes qu'a pu connaître le territoire en 150 ans : deux points expliquent ces pertes. D'abord, l'exode rural, qui a vidé le territoire. La Meuse comptait 329 000 habitants au milieu du XIX^e siècle (Insee, 2006). Ensuite, la Première Guerre Mondiale a infligé au territoire d'énormes pertes, avec des villages entièrement détruits et jamais reconstruits (la « zone rouge »). Ces évènements ont contribué à une baisse progressive de la population meusienne.

On observe également deux tendances opposées à l'intérieur du département.

A l'est et dans le sud du Barrois, il y a un renouvellement de la population, avec notamment l'installation de jeunes couples avec enfants. De plus, les naissances issues de ces couples contribuent à l'augmentation de la population.

Quant à l'ouest, la population diminue progressivement. Faute d'attractivité (notamment au niveau de l'emploi), les jeunes migrent ailleurs : il n'y a donc pas de renouvellement de population grâce aux naissances et de ce fait la population vieillit.

Ces deux tendances manifestent bien le fait d'une possible rupture territoriale entre l'est et l'ouest du département. En effet, l'est de la Meuse se tourne vers l'Est et le Nord de la France, ce qui lui permet de bénéficier du développement métropolitain et de la croissance des régions européennes proches. L'ouest meusien est quant à lui doté d'un tissu urbain fragile, loin des grands bassins d'emploi et se trouve à proximité de territoires peu attractifs et en déclin.

De plus, si le TGV représente un élément structurant pour le territoire en rendant plus accessible des grandes villes telles que Paris et Strasbourg, les axes routiers à l'intérieur du département ne sont pas assez développés : les grands axes routiers actuels sont plus propices aux déplacements Est-Ouest vers les régions voisines qu'aux déplacements internes.

Il ne faut également pas oublier que la Meuse est un département étendu dans l'axe Nord-Sud : 2h30 sont nécessaires pour traverser le territoire du Nord au Sud, pour seulement 150 kms. Cela met bien en avant le fait que les axes routiers ne sont pas assez développés sur le territoire. Cela tend aussi vers une scission Nord-Sud de celui-ci.

Afin de se redynamiser, la Meuse devrait donc chercher à « s’amarre à des zones, des territoires (Metz-Thionville ; Toul-Nancy...) capables de lui diffuser leur croissance et ainsi permettre au département d’entrer dans une spirale positive.

Après avoir eu une approche globale du territoire meusien, nous allons nous intéresser de plus près au panorama sportif du département.

b) Le panorama sportif

Dans cette partie, j’ai utilisé une étude réalisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse (La structuration du sport en Milieu Rural, 2010).

La Meuse compte plus de 48 000 licenciés sur son territoire, ce qui représente environ 25% de la population totale. On y trouve 50 Comités Départementaux Sportifs, plus de 600 clubs (dont 470 structures agréées « Sport »). On recense à l’heure actuelle 71 disciplines. Il existe quasiment une parité hommes/femmes au niveau de la pratique puisque 60% des pratiquants sont des hommes et 40% sont des femmes, et ce aussi bien chez les adultes que chez les jeunes.

Le tableau 1 indique la répartition des clubs et des licenciés dans les familles sportives sur le territoire meusien.

Familles sportives	Part du total des clubs (en %)	Part du total des licenciés (en %)
Multisports	29	37
Sports d’opposition	18	16
Sports collectifs	13	19
Sports d’expression	15	10
Sport de plein air	11	6
Sport d’adresse, de précision et de vitesse	11	7
Sports nautiques	3	5

Tableau 1 : Répartition des clubs et des licenciés dans les familles sportives en Meuse

La politique sportive des structures associatives présentes sur le territoire s'oriente surtout vers la jeunesse, et parfois vers le haut niveau. On s'attache surtout à former les jeunes sportifs. Les raisons de la politique de formation des jeunes sportifs sont les suivantes.

Premièrement, pour des raisons économiques et au niveau de ses infrastructures, le département ne pourra jamais accueillir un club professionnel ou de très haut niveau. Deuxièmement, les jeunes sportifs vont poursuivre leurs études dans les départements voisins, car le territoire souffre d'un manque d'établissements dans l'enseignement supérieur. De ce fait, la Meuse forme des athlètes pour des clubs hors du département. C'est pourquoi certains clubs se dirigent vers une politique de formation vers le haut niveau, en lien avec les Pôles Espoirs et les Pôles France.

La politique sportive des institutions du territoire se manifeste par un soutien financier aux projets du mouvement associatif. Les objectifs de cette politique est d'accompagner la vie associative et de favoriser l'aménagement du territoire, en créant notamment des nouvelles infrastructures. On cherche d'abord à valoriser les projets sportifs territoriaux et interdisciplinaires, portés vers la compétition, et surtout vers la cohésion sociale, qui est renforcée par la pratique sportive sur un territoire rural comme la Meuse.

Pour se développer, la pratique sportive a besoin du bénévolat, qui est un élément indispensable du fonctionnement du mouvement associatif. La politique sportive du département s'oriente également vers la valorisation et la reconnaissance du bénévolat, surtout que le manque de renouvellement de la population pose le problème du renouvellement des instances dirigeantes. C'est pourquoi il apparaît nécessaire de former les jeunes sportifs, tant dans le milieu scolaire qu'associatif, afin de les sensibiliser à l'importance du bénévolat, et ce dans le but de développer et aussi d'assurer l'avenir du sport meusien.

Cependant, il ne faut pas oublier que la plupart des bénévoles ont des impératifs (travail, famille...), ils ne sont donc pas toujours disponibles et ont parfois du mal à s'impliquer dans certains projets (surtout quand ils font partie de plusieurs associations). De ce fait, la professionnalisation du mouvement sportif devient un enjeu important pour le territoire, car certaines associations nécessitent d'avoir un salarié pour pouvoir se développer et mettre en place des projets. Cependant, malgré des aides versées par la

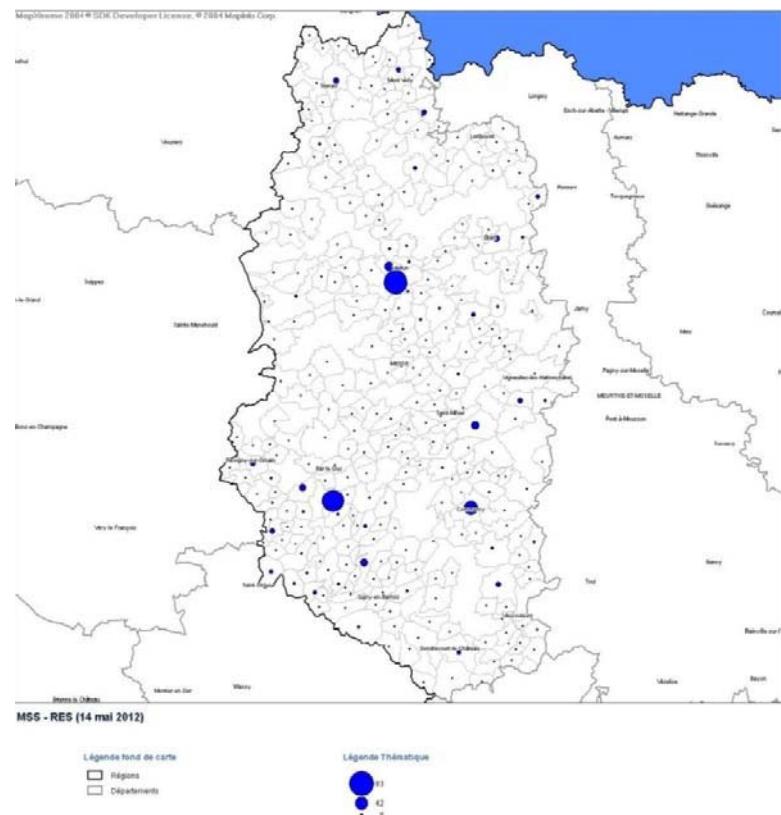
région et l'Etat, pérenniser un poste est très difficile, c'est la raison pour laquelle la majeure partie des associations ne se lancent pas dans la création d'emploi.

Au niveau des équipements sportifs, on constate que les équipements sont pour la plupart vieillissants et répartis de façon inégale sur le territoire, la faute à une politique sportive qui n'a pas toujours été pertinente (voir carte ci-après). Cependant, le nombre d'habitants d'une commune définit généralement le degré d'équipements sportifs de celle-ci. Le département est également celui qui détient le moins d'infrastructures sportives de la région. Cette information est à relativiser car la Meuse est aussi le département le moins peuplé de Lorraine.

De plus, le manque d'infrastructures sportives, conjugué au vieillissement des équipements sportifs (certains ne sont plus adaptés aux normes), rend impossible l'accueil ou l'organisation d'un évènement sportif d'envergure.

Les institutions du territoire doivent donc réfléchir à une utilisation pertinente et efficace des financements pour permettre au département de se doter en équipements sportifs de qualité afin de valoriser le territoire et aussi le rendre attractif en matière de sport.

Nombre total et répartition des équipements sportifs en Meuse (en 2012)



Source : <http://www.res.sports.gouv.fr>

Maintenant que nous avons dressé un panorama sportif du territoire meusien, nous allons établir un aperçu du domaine scolaire du département, car le milieu scolaire est le milieu dans laquelle s'inscrit notre projet.

c) Le domaine de l'enseignement en Meuse

Notre projet s'adressant à un public scolaire, notamment issu de l'enseignement du premier degré, il nous paraît utile de nous pencher de plus près sur la situation du domaine de l'enseignement primaire en Meuse.

Mais avant d'étudier cette situation, rappelons quelques principes de l'enseignement primaire : véhiculer aux élèves la notion du « vivre ensemble », permettre aux enfants de développer l'ensemble de leurs potentialités et de s'épanouir tant intellectuellement que socialement, les rendre autonomes et leur faire acquérir un esprit d'initiative, et aussi les responsabiliser en tant qu'Hommes et que citoyens.

On constate dans le département une baisse du nombre d'établissements scolaires du premier degré : 214 écoles en 2010 contre 253 en 2006, soit une baisse de 15%. Cette baisse est considérable puisqu'au niveau national, la France a connu une baisse de 3% des établissements scolaires du premier degré. La région a, quant à elle, connu une diminution des établissements scolaires du premier degré de 9% sur la période 2006-2010. Le département meusien connaît donc une baisse importante du nombre de ses établissements scolaires de premier degré. (Insee, 2011).

De même, l'effectif scolarisé du premier degré était de 20 632 élèves durant l'année scolaire 2000-2001 pour n'être plus que de 19 174 élèves pour l'année 2009-2010, soit une baisse d'effectif de 7%. Ce chiffre est en corrélation avec la moyenne régionale, puisque la Lorraine a également connu une baisse de 7% au niveau de ses effectifs scolarisés du premier degré. Ces chiffres sont en contradiction avec la moyenne nationale : en effet, la France a connu une augmentation de ses effectifs scolarisés du premier degré de presque 2%. (Insee, 2010).

Nous allons également présenter un acteur intervenant dans l'enseignement du premier degré en Meuse, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de la

Meuse (USEP 55), qui contribue au développement de la pratique sportive et à la promotion des valeurs du sport auprès de la jeunesse.

L'USEP 55 est une fédération sportive scolaire. Pour être affiliée à l'USEP, chaque école doit créer une association (type loi 1901). L'enfant peut, s'il le souhaite, y adhérer et participer à la gestion de celle-ci. Il peut aussi, avec l'aide d'adultes, choisir, proposer, organiser des manifestations sportives ou culturelles. L'association USEP de chaque école joue donc un rôle important dans la formation du jeune citoyen, l'acquisition de l'autonomie et la prise de responsabilités.

Cet acteur nous semble donc important de par son rôle et ses missions auprès du jeune public scolaire, c'est pourquoi il était nécessaire d'en parler dans cette partie.

Après avoir réalisé un aperçu de la situation du domaine de l'enseignement primaire en Meuse, nous allons nous intéresser à la structure qui m'a accueilli lors de mon stage et qui est un acteur important du mouvement associatif et sportif meusien.

2) Le Comité Olympique et Sportif de la Meuse

a) Présentation de la structure

Le Comité Olympique et Sportif de la Meuse (CDOS 55) est un organe déconcentré du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Il agit à l'échelon départemental et assure la continuité de la déclinaison régionale du CNOSF en Lorraine qui est le Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine (CROSL).

Le CDOS 55 fonctionne sous la forme d'une association loi 1901. Le président est élu pour un mandat de 4 ans renouvelable par l'Assemblée Générale. Son président actuel est M. Jean-Claude DONNY. Les membres de cette association sont les présidents des comités départementaux en charge de la gestion des activités sportives du département. Le CDOS 55 siège à Bar-le-Duc.

Il possède aussi trois salariés : M. Alexandre MISSIOS, chef de projet et également mon maître de stage, M. Jérémie DAUMAS, chargé de mission et Marie-Béatrice FRANCOIS, secrétaire.

Il rassemble et fédère toutes les disciplines sportives et les 50 comités départementaux de la Meuse. Il représente le mouvement sportif auprès du Conseil Général de la Meuse et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la

Protection des Populations (DDCSPP), notamment auprès du Service de la Jeunesse et des Sports.

Ses principaux soutiens financiers proviennent de l'Etat, de la DDCSPP, du Conseil régional de Lorraine et du Conseil général de la Meuse.

b) Rôle et missions

En tant qu'organe déconcentré du CNOSF, le CDOS se doit de sauvegarder et de promouvoir les valeurs de l'Olympisme, qui sont stipulées dans la Charte Olympique, et selon les principes qui sont définis par le CNOSF et le Comité International Olympique (CIO).

Le CDOS « contribue à la défense et au développement sportif départemental en étant le partenaire de toutes les manifestations sportives meusiennes. Il représente le sport pour toutes les questions d'intérêt général, notamment auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels départementaux. Il favorise et organise la formation initiale et continue des dirigeants, officiels, techniciens et membres des organismes sportifs de Meuse. De manière générale, il contribue au développement de l'idée et de la pratique sportive du département. » (Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse, 2012).

Le CDOS est également labellisé « Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles » (CRIB). Le CRIB sert à informer, conseiller et accompagner les clubs sportifs et leurs dirigeants dans les tâches qui sont attachées à la gestion.

Les bénévoles peuvent trouver des informations dans différents domaines, tels que l'administration, le juridique, la comptabilité ou encore la fiscalité.

Le CRIB aide aussi les dirigeants associatifs dans la constitution de dossiers visant à obtenir des subventions de la part des collectivités.

Le CDOS s'adresse à tous les sportifs, qu'ils soient amateurs ou professionnels, et aussi aux personnes d'encadrement administratif ou technique des clubs et des comités sportifs. Il renseigne, conseille et oriente ces personnes vers les clubs et/ou des formations et contribue à la professionnalisation du mouvement sportif, notamment celle des membres des comités. Il apporte également son aide aux dirigeants sportifs en matière de gestion du personnel en leur donnant des bases solides autour de cette thématique (Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse, 2012).

c) Mes fonctions au sein du CDOS 55

Durant mon stage, plusieurs missions m'ont été confiées. J'ai principalement participé à l'organisation de deux évènements sportifs, la Journée Internationale Olympique et le Salon du Sport Meusien 2012.

La Journée Internationale Olympique est organisée conjointement par le Conseil Général de la Meuse, le CDOS 55 et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de la Meuse (USEP 55) dans le cadre de la Journée Olympique. 254 élèves issus de 12 classes du département de la Meuse y participent. Le but de cette journée est de faire découvrir l'Olympisme aux élèves et de leur faire pratiquer des activités sportives et culturelles. La Journée Internationale Olympique a lieu le 22 juin 2012 au lac de Madine. Nous détaillerons ce projet dans la troisième partie de notre travail.

Le Salon du Sport Meusien est organisé par le Conseil Général de la Meuse (maître d'ouvrage) et le CDOS 55 (maître d'œuvre). Il a lieu le 23 juin 2012 au lac de Madine. C'est un évènement biennal, qui a pour vocation de rassembler tous les acteurs du sport meusien. Le Salon du Sport permet de promouvoir la pratique sportive pour tous, de valoriser l'engagement des bénévoles dans leurs associations tout au long de l'année, et de créer des liens, des échanges entre les dirigeants sportifs présents lors de la manifestation.

Cette année, pour sa 4^{ème} édition, le Salon du Sport ouvre ses portes au grand public. Pour cela, chaque comité a un stand à sa disposition afin de faire découvrir sa pratique. Des temps d'animations et de démonstrations sont également organisés afin de faire participer le public. De nombreuses activités sportives sont proposées lors de cette journée.

Sous la tutelle d'Alexandre MISSIOS, mon maître de stage, et de Jérémie DAUMAS, je me suis occupé de l'organisation de ces deux évènements : planification des tâches (voir annexe 1), organisation du déroulement des deux manifestations, listing des besoins, budgétisation et élaboration d'un dispositif d'évaluation. J'ai également contribué à la constitution du dossier de partenariat pour ces deux évènements.

Autre mission que j'ai réalisée, inscrire les manifestations dans une démarche de développement durable. Cette mission m'a été confiée car, dans le cadre de mon projet

relatif à la validation de ma première année de Master Proj&Ter, je me suis occupé de l'aspect développement durable d'une manifestation de sport mécanique. J'ai donc dû mettre en place des actions liées au développement durable sur les deux manifestations. L'idée est aussi de se servir du Salon du Sport Meusien comme exemple et ainsi communiquer sur l'aspect développement durable aux acteurs du sport meusien, en vue de les inciter à intégrer cette notion aux manifestations qu'ils organisent.

Enfin, j'ai participé à l'élaboration de la newsletter trimestrielle du CDOS 55, « Parlons Sport » (voir annexe 2), qui est destinée à tous les acteurs du sport meusien, et aussi au grand public. Elle est en ligne sur le site web du CDOS 55. On trouve dans cette newsletter un article de fond sur un thème national, un article local, le « coup de projecteur » sur un comité sportif du département et quelques brèves sportives.

Présenter la structure qui m'a accueilli pendant mon stage était indispensable pour la suite de ce travail. Nous allons maintenant émettre une analyse du diagnostic territorial que nous venons de réaliser et en dégager des pistes de réflexion.

3) Analyse du diagnostic et pistes de réflexion

Ce diagnostic met en lumière plusieurs carences du territoire meusien. D'abord, si la Meuse représente le plus fort taux de licenciés sportifs (par rapport à la population) de la région, force est de constater que son manque d'infrastructures sportives, associé au fait que les équipements sportifs présents dans le département, vieillissants et ne répondant parfois plus aux normes, est un frein au développement de la pratique sportive sur le territoire et pourrait même la faire régresser. Implanter de nouvelles infrastructures pourrait donc contribuer à développer la pratique sportive sur le territoire et aussi à valoriser celui-ci. De plus, la population meusienne étant une population vieillissante qui a du mal à se renouveler, surtout à l'ouest du département, donner au territoire une image dynamique, notamment par le biais du sport, pourrait inciter des jeunes populations à s'installer et ainsi renouveler la population présente sur le territoire. Rappelons également que des équipements de qualité pourraient permettre d'accueillir des évènements sportifs, qui sont un facteur d'attractivité du territoire. Il faudrait en priorité s'occuper de l'ouest du département, qui accuse un certain retard sur l'est et le sud du Barrois, afin d'éviter la rupture territoriale qui est en train de s'installer progressivement.

Nous avons également vu que la Meuse est une terre de formation pour les jeunes athlètes, mais que ceux-ci, faute d'établissements d'enseignement supérieur et de clubs de très haut niveau dans le département, partent vivre ailleurs. Des infrastructures de qualité pourraient permettre de conserver ces athlètes sur le territoire. Cependant, la question du manque d'établissements d'enseignement supérieur en Meuse semble difficile à régler, surtout que la région bénéficie déjà de très bons établissements universitaires. La Meuse pourrait donc plutôt s'orienter vers la formation d'athlètes de haut niveau, comme c'est déjà le cas de certains clubs du département. Pour cela, inciter les jeunes à la pratique du sport dès l'école primaire, ainsi que leur inculquer les valeurs du sport et de l'Olympisme, pourrait pleinement s'inscrire dans une politique de formation de jeunes athlètes, et ainsi donner au territoire une image positive de « vivier » de talents sportifs, et être reconnu régionalement et nationalement. Cela apporterait également des nouveaux licenciés aux clubs, et inciterait peut-être les élus à renouveler les équipements sportifs du territoire.

Le manque de renouvellement de la population meusienne pose aussi le problème du renouvellement des instances dirigeantes. C'est pourquoi il semble important de sensibiliser les jeunes à l'importance du bénévolat, de les responsabiliser, de les rendre autonome et de leur apprendre les bases du fonctionnement associatif. A ce sujet, l'USEP incite les écoles primaires à s'affilier à elle, en créant une association (loi 1901) dans laquelle les élèves ont un rôle à jouer: il faudrait donc essayer d'inciter les écoles primaires qui ne sont pas affiliées à l'USEP à le faire, afin de "former" des futurs dirigeants associatifs, en incitant les élèves à prendre plus tard des responsabilités dans le monde associatif.

Le CDOS 55 et l'USEP 55 pourraient donc collaborer afin de faire perdurer la richesse du tissu associatif meusien, et aussi pour contribuer au développement du sport et à la promotion des valeurs de l'Olympisme, en intervenant auprès du milieu scolaire. De plus, les valeurs de l'Olympisme et du sport peuvent aider les enseignants à véhiculer aux élèves des notions tel que le « vivre ensemble » et participer à l'épanouissement intellectuel et social de l'enfant (développer sa culture, acquérir des compétences civiques...).

Cependant, on constate en Meuse une baisse du nombre d'écoles primaires, ainsi qu'une baisse des effectifs scolarisés : cela est lié au manque de renouvellement de la

population meusienne. En effet, faute d'effectifs suffisants, des écoles disparaissent. Cela s'apparente à un cercle vicieux puisqu'une école est un facteur d'attractivité pour des jeunes couples désirant avoir ou ayant des enfants, et sans la présence d'établissements scolaires dans telle ou telle commune, ces jeunes couples préfèrent s'installer ailleurs, ce qui ne facilite pas le renouvellement de la population meusienne. Il serait donc intéressant de réfléchir à comment inciter ces jeunes couples à s'installer en Meuse. Organiser des évènementiels sportifs destinés aux enfants pourrait être incitatrice, tout comme avoir des équipements sportifs de qualité ainsi qu'une politique sportive orientée vers la formation de jeunes athlètes.

Cependant, si dans notre société actuelle, le sport a pris une place considérable et est clairement devenu un facteur d'attractivité pour les territoires, il existe beaucoup d'autres éléments à prendre en compte dans l'attractivité d'un territoire (emploi, niveau de vie...).

Dans cette première partie, nous avons défini le cadre du projet que nous allons aborder amplement dans la troisième partie de notre travail. Nous avons donc dressé le portrait du territoire meusien, en s'intéressant notamment au panorama sportif de celui-ci et à la situation de l'enseignement du premier degré dans le département. Ensuite, nous avons continué cette partie avec une présentation de la structure dans laquelle j'ai effectué mon stage, le Comité Olympique et Sportif de la Meuse, et en ayant un aperçu de mes missions au sein de cette structure. Enfin, nous avons dégagé des pistes de réflexion pour la suite de notre travail en analysant le diagnostic territorial réalisé dans cette partie. L'annexe 3 présente une synthèse de ce diagnostic sous la forme d'une matrice SWOT.

Partie 2: L'Olympisme au service de la jeunesse

1) Définition de l'Olympisme

Il me semble intéressant de commencer cette seconde partie en définissant l'Olympisme.

Si l'on s'en tient à la définition que l'on trouve dans les dictionnaires, l'Olympisme est « l'organisation, l'institution des Jeux Olympiques » (Dictionnaire Larousse en ligne, 2012).

Cependant, l'Olympisme va bien au-delà de cette définition. La notion d'Olympisme a été créée Par le Baron Pierre de Coubertin (1863-1937). Pour lui, « l'Olympisme tend à rassembler en un faisceau radieux tous les principes concourant au perfectionnement de l'homme ».



Le Baron Pierre de Coubertin

L'Olympisme est donc un état d'esprit, une philosophie, comme le définit la Charte Olympique :

« L'Olympisme est une philosophie de la vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels » (Principe fondamental n°1).

« Le but de l'Olympisme est de mettre partout le sport au service du développement harmonieux de l'homme, en vue d'encourager l'établissement d'une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine. » (Principe fondamental n°2).

Nous voyons donc que l'Olympisme se veut vecteur de valeurs qui contribueraient à l'amélioration de l'Homme et de la société, et qu'il cherche à transmettre ces valeurs

grâce au sport. D'ailleurs, Pierre de Coubertin définissait les Jeux Olympiques de cette façon :

« Les Jeux Olympiques ne sont point de simples championnats mondiaux mais bien la fête quadriennale de la jeunesse universelle, du printemps humain... Ils constituent une manifestation pédagogique, une école de noblesse et de pureté morale autant que d'endurance et d'énergie physique. »

Cette définition des Jeux Olympiques met bien en avant la fonction « éducative » que le Baron voyait dans le sport. L'Olympisme serait donc un courant de pensées cherchant à améliorer l'Homme et la société, dans une volonté de constituer un monde meilleur pour tous. Bien que cette quête de construire un monde meilleur semble quelque peu utopique, car il est difficile d'imaginer comment l'Olympisme et les valeurs qui l'entourent pourraient réduire les conflits qui sévissent dans le monde, je vais m'appuyer sur cette définition pour la suite de mes travaux.

L'Olympisme s'appuie également sur des symboles:

- La flamme olympique
- Les 5 anneaux olympiques de couleur bleue, jaune, noire, verte et rouge
- L'hymne olympique
- Le serment olympique, prononcé par les athlètes et les juges lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques
- La devise olympique *Citius, Altius, Fortius* : « plus vite, plus haut, plus fort ».
- Le crédo olympique: "Le plus important aux Jeux olympiques n'est pas de gagner mais de participer, car l'important dans la vie ce n'est point le triomphe mais le combat ; l'essentiel, ce n'est pas d'avoir vaincu mais de s'être bien battu." (Comité International Olympique, 2012)

Nous nous apercevons donc que l'Olympisme se veut vecteur de valeurs qui ont leur place dans la société actuelle. Cependant, avant d'évoquer ces valeurs, nous allons nous intéresser de plus près au Mouvement Olympique.

2) Le Mouvement Olympique

Après avoir défini l’Olympisme, il apparaît nécessaire de présenter le Mouvement Olympique. Son organisation générale sera abordée dans un premier temps, puis, dans un second temps, nous verrons de quelle manière est structuré le Mouvement Olympique en France.

a) **Organisation générale**

Au sens large, le Mouvement Olympique comprend toutes les personnes, morales ou physiques, qui se soumettent à la Charte Olympique. Il est composé de trois organes principaux : le Comité International Olympique (CIO), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et les Fédérations Internationales sportives.

Le CIO est l’instance suprême du Mouvement Olympique : il cherche à promouvoir les valeurs de l’Olympisme à travers le monde et dirige le Mouvement Olympique. Il a été fondé par Pierre de Coubertin en 1894, avec pour vocation première de réinstaurer les Jeux Olympiques antiques. C’est une association internationale non gouvernementale à but non lucratif. Son siège se situe à Lausanne (Suisse). Le CIO détient tous les droits concernant les symboles olympiques.

Le CIO est composé de 115 membres, qui peuvent être des athlètes aussi bien que des dirigeants de fédérations internationales sportives, qui se réunissent au minimum une fois par an. Le président du CIO est élu par ces 115 membres, et ce pour une durée de 8 ans. Son président actuel est Jacques Rogge.

Autre organe du Mouvement Olympique, les CNO : ils sont le relais du CIO au niveau national. Ils doivent donc assurer la promotion et la diffusion des principes fondamentaux de l’Olympisme dans leur pays respectif. 204 CNO sont actuellement recensés à travers le monde, et ce sur les 5 continents.

Nous verrons lors de la présentation du Comité National Olympique et Sportif Français les différentes missions qui sont confiées aux CNO.

Troisième organe fondamental du Mouvement Olympique : les Fédérations Internationales de sports (FI).

Ce sont des organisations internationales non gouvernementales qui administrent un ou plusieurs sports sur le plan mondial et qui regroupent également des organisations nationales administrant les mêmes sports. Une FI fonctionne de manière autonome et

indépendante, mais doit respecter les principes de la Charte Olympique, afin d'être reconnue par le CIO, notamment au niveau de ses statuts et des activités qu'elle propose.

Les FI dirigent et veillent au bon fonctionnement des disciplines sportives dans le monde. Elles régissent leur sport au niveau mondial et ont la charge d'assurer sa promotion et son développement. Elles ont aussi pour mission de s'occuper de la direction technique de leur sport aux Jeux Olympiques, c'est pourquoi elles peuvent intervenir dans l'organisation et le déroulement des Jeux Olympiques.

Il existe également d'autres structures qui constituent le Mouvement Olympique, comme par exemple les Comités d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO), les Associations des Comités Nationaux Olympiques (ACNO), les associations de fédérations nationales, l'Académie Internationale Olympique (AIO), ou encore l'Institut Pierre de Coubertin (...).

Après avoir présenté les trois principales parties constitutives du Mouvement Olympique, nous allons nous intéresser à ses différentes missions et activités:

- Il assure la promotion du sport et des compétitions par le biais d'institutions sportives nationales et internationales réparties dans le monde entier.
- Il cherche à mettre le sport au service de l'humanité. Pour cela, il coopère avec des organisations publiques et privées.
- Il cherche également à développer le sport pour tous.
- Le sport ne doit pas être discriminatoire, c'est pourquoi il encourage la pratique des femmes dans le sport à tous les niveaux et dans toutes les structures, afin de parvenir à une égalité hommes-femmes.
- Il s'oppose à toute forme d'exploitation commerciale du sport et des athlètes.
- Il fait la promotion de l'éthique sportive et du fair-play, et lutte activement contre le dopage.
- Avec les thématiques grandissantes du développement durable, il cherche à sensibiliser le public aux problèmes environnementaux.

- Il apporte son soutien financier et éducatif aux pays en développement au travers de la Solidarité Olympique, une institution du CIO.

Source : Comité International Olympique, 2012.

b) En France

Le Mouvement Olympique français est constitué d'une instance dirigeante, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), et d'autres organes déconcentrés, les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs, les Comités Territoriaux Olympiques et Sportifs et les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs.

Le CNOSF est le représentant du CIO en France. Il a été fondé en 1908. C'est une association loi 1901 qui est reconnue d'utilité publique depuis 1922. Son président depuis 2009 est Denis Masseglia.

Le CNOSF est composé de personnes morales : les fédérations sportives, qu'il regroupe en 4 catégories (fédérations olympiques, fédérations non olympiques, fédérations multisports ou affinitaires et les fédérations scolaires ou universitaires), et des organismes nationaux à vocation sportive (respectant les principes de la Charte Olympique afin d'être reconnus par le CNOSF).

Il est également composé de personnes physiques : membres français du CIO, présidents français des fédérations internationales, membres du Conseil d'Administration, membres d'honneur et aussi les bienfaiteurs.

Son fonctionnement est assuré par 3 organes décisionnaires, l'Assemblée Générale, le Bureau Exécutif et le Conseil d'Administration, ainsi que des organes consultatifs : les collèges, les commissions, les conseils interfédéraux et le Conseil National des CROS et des CDOS (Comité National Olympique et Sportif Français, 2012).

A l'instar de tous les autres Comités Nationaux Olympiques, le CNOSF se doit de promouvoir les principes fondamentaux de l'Olympisme, ainsi que ses valeurs.

Pour agir en adéquation avec la Charte Olympique, il doit mener différentes actions qui sont stipulées dans cette même charte:

- « Contribuer à la diffusion de l'Olympisme dans les programmes de formation et d'enseignement,

- Veiller à la création et aux activités d'institutions (Académies nationales olympiques, musées olympiques) se consacrant à l'éducation olympique et à la mise en œuvre de programmes culturels en relation avec le Mouvement Olympique,
- Agir contre toute forme de discrimination et de violence dans le sport et contre l'usage de substances ou de procédés interdits par le CIO ou les FI et le Code mondial antidopage,
- Participer aux actions en faveur de la paix et de la promotion des femmes dans le sport,
- Prendre en compte les problèmes d'environnement et de développement durable,
- Définir, en conformité avec la Charte, les règles déontologiques du sport et veiller à leur observation,
- Veiller à la protection et s'opposer à tout usage des propriétés olympiques : symbole, drapeau, devise, hymne olympiques, termes “olympique”, “olympiade”... » (Comité International Olympique, 2011).

Le CNOSF est le représentant de la France au niveau international. Il doit donc s'efforcer d'alimenter son rayonnement olympique en menant une liste d'actions, comme constituer et diriger la délégation française aux Jeux Olympiques (JO), désigner la ville française candidate à l'organisation des JO, et représenter la France dans les instances internationales olympiques.

Il est également le principal représentant du Mouvement Sportif français, c'est pourquoi il est en constante relation avec les pouvoirs publics, notamment le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative, ou encore le Ministère de la Santé.

Il collabore aussi avec d'autres instances, telles que le Conseil National des Activités Physiques et Sportives, le Conseil National pour le Développement du Sport, ou encore l'Agence Française de Lutte contre le Dopage.

Le CNOSF intervient dans tous les domaines qui visent à développer le sport de haut niveau et le sport pour tous. Parmi ces domaines, on retrouve la professionnalisation du mouvement sportif, la reconnaissance et la valorisation du bénévolat, la formation des dirigeants et des salariés, l'aménagement du territoire, la

promotion des sportifs (sur le plan social), la promotion de la santé via le sport et le règlement des litiges sportifs.

Le CNOSF en chiffres, c'est 16 millions de licenciés sportifs, 3,5 millions de bénévoles, 180 000 associations sportives, 107 fédérations et groupements sportifs, 131 organes déconcentrés (CROS, CTOS, CDOS).

Afin d'assurer ses missions et de propager ses principes à une échelle locale, le CNOSF dispose de structures déconcentrées, les CROS, CDOS et CTOS, qui sont des associations loi 1901. Ils sont donc les représentants du CNOSF sur leur territoire respectif et regroupent les organismes régionaux et départementaux des fédérations adhérentes au CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français, 2012).

Nous avons précédemment vu un exemple d'organe déconcentré du CNOSF avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Meuse.

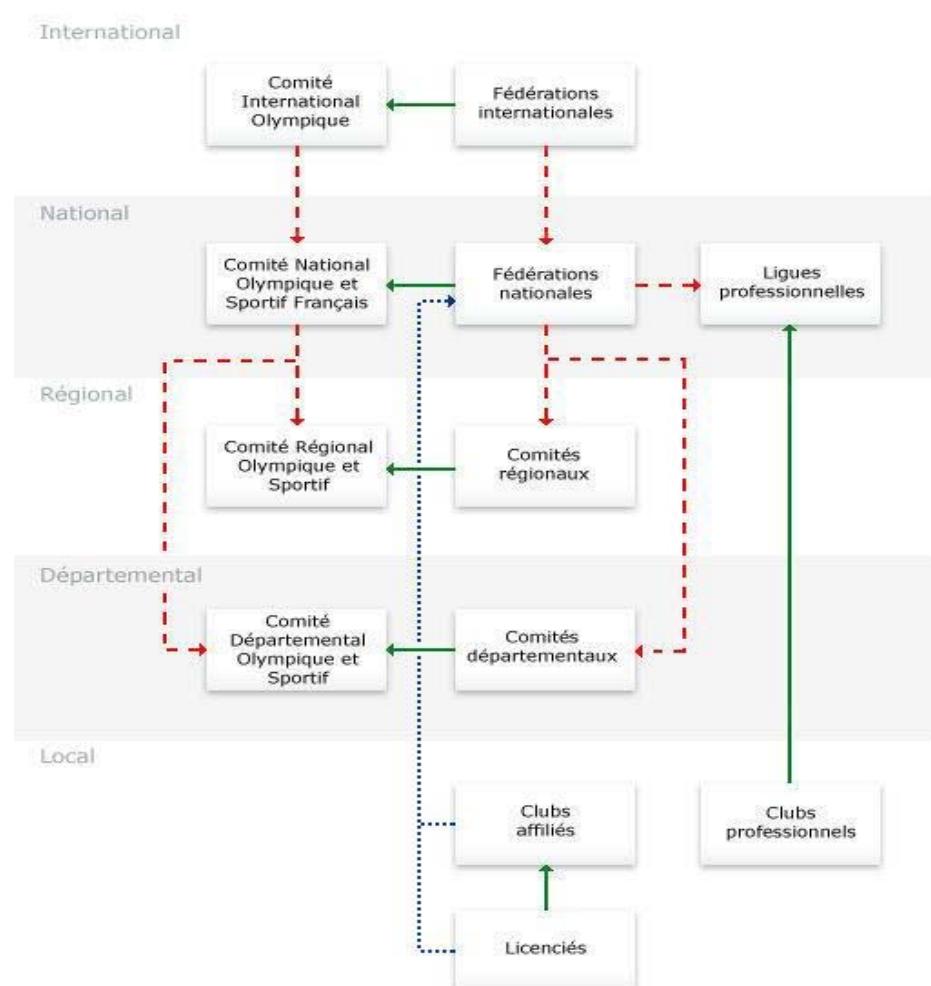


Schéma récapitulatif du Mouvement Olympique

3) La transmission des valeurs de l'Olympisme à la jeunesse

Nous allons nous intéresser ici aux valeurs que les acteurs du Mouvement Olympique, notamment le CIO, souhaitent transmettre à la jeunesse. Ensuite, nous verrons les initiatives prises par le Mouvement Olympique pour mener à bien cette mission, en présentant notamment les initiatives du Mouvement Olympique français.

a) **Quelles valeurs transmettre aux jeunes?**

Nous allons présenter ici les 5 valeurs fondamentales de l'Olympisme:

- *L'excellence*: par cette valeur, on entend donner le meilleur de soi, que ce soit sur l'aire de jeu ou dans la vie quotidienne: l'important étant d'abord de participer et non de gagner à tout prix, et de chercher à progresser en se fixant des objectifs propres, tout en jouissant de l'association saine du corps, de l'esprit et de la volonté.
- *L'amitié*: le sport doit être considéré comme un facteur de compréhension mutuelle entre les individus et entre les peuples. Le sport doit permettre de dépasser les différences ethniques, sexuelles, politiques, économiques et religieuses.
- *Le respect*: cette notion comprend le respect de soi et des autres, des règles, du sport et de l'environnement.
- *La joie dans l'effort*: le sport doit être un plaisir sans cesse renouvelé et ne doit pas devenir une corvée ennuyeuse, c'est pourquoi il se doit d'être pratiqué sans contrainte pour l'individu. L'effort fourni est consenti librement, et l'individu a pour but premier d'éprouver de la joie dans l'effort.
- *Le fair-play*: être fair-play, c'est appliquer les règles, être juste et refuser de gagner à tout prix. Si le fair-play est avant tout un concept sportif, on peut également l'appliquer dans la vie de tous les jours.

Les 5 valeurs présentées ci-dessus sont celles énoncées dans le Programme d'Education aux Valeurs Olympiques (PEVO), qui est « un projet pilote de promotion de l'application des valeurs olympiques dans un contexte sportif et éducatif et destiné à un public scolaire » (Comité National Olympique et Sportif du Cameroun, 2012). L'objectif du PEVO est de susciter l'intérêt des jeunes pour le sport et ainsi les inciter à la pratique d'un sport.

b) Les initiatives du Mouvement Olympique

Nous allons maintenant voir des exemples d'initiatives prises par le Mouvement Olympique pour véhiculer les valeurs de l'Olympisme. Nous verrons notamment les initiatives prises par le Mouvement Olympique français.

Le Programme d'Education aux Valeurs Olympiques (PEVO):

Comme nous l'avons vu précédemment, le PEVO est un projet mis en place par le CIO et qui a pour but de promouvoir les valeurs de l'Olympisme dans le milieu scolaire en alliant sport et éducation.

Il s'appuie notamment:

- Sur un **manuel**, qui propose des outils pédagogiques pour sensibiliser le jeune public aux valeurs de l'Olympisme. Ce manuel est à destination des enseignants et des éducateurs.
- Sur une **banque de données**, qui recense toutes les initiatives en matière d'éducation olympique (destinées aux 8-18 ans) mises en place dans le monde par des CNO, des Académies Olympiques ou encore d'autres institutions. Ainsi, des personnes désireuses de transmettre les valeurs de l'Olympisme pourront avoir accès à une liste d'actions pour mener à bien leurs objectifs.
- Un **label**, qui devra inciter les enseignants et les éducateurs à utiliser les valeurs de l'Olympisme dans leurs programmes. Cependant, le label est encore en phase de création, comme l'indique Francis Gabet, directeur du Musée Olympique à Lausanne: "Il est encore trop tôt pour définir la forme précise, mais il peut s'agir de diplômes, de médailles ou de toute autre forme de reconnaissance qui encouragera non seulement les éducateurs, mais également les participants" (Francis Gabet *in* Comité International Olympique, 2012).

La Commission pour la Culture et l'Education Olympique:

Le rôle de cette commission, créée en 2000 par la fusion de la commission culturelle et de la commission pour l'Académie Internationale Olympique et pour l'éducation olympique, est d'orienter la Commission Exécutive du CIO sur la politique de promotion de la culture et de l'éducation olympique que le Mouvement Olympique devrait adopter.

Cette politique se base sur deux axes principaux, dans le but d'établir un monde pacifique et meilleur :

- le développement des liens entre le sport et la culture sous toutes ses formes, les échanges culturels et la diversité des cultures
- la promotion de l'éducation olympique et le soutien aux autres institutions qui adhèrent aux valeurs de l'Olympisme, en conformité avec la Charte Olympique (Comité International Olympique, 2012).

De la politique définie en matière de promotion de la culture et de l'éducation olympique, de nombreux projets découlent. On pense notamment à la Conférence mondiale sur le sport, l'éducation et la culture, organisée tous les deux ans, qui a pour objectif d'évaluer les progrès effectués par le Mouvement olympique dans le domaine de l'éducation, de la culture et du sport; d'apporter de nouvelles connaissances sur cette thématique; et d'encourager la coopération et le développement de politiques à cet égard.

La coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO):

Le CIO et l'UNESCO coopèrent ensemble depuis 1984. En janvier 2004, un nouvel accord a été signé entre les deux parties afin d'assurer une complémentarité entre les idéaux olympiques et les objectifs de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation physique et du sport.

Cet accord engage les deux organisations à collaborer ensemble sur la thématique de l'éducation physique et du sport, en encourageant notamment son développement, en s'appliquant à faire respecter les principes de la Charte internationale pour l'éducation physique et sportive, ainsi que ceux stipulés par la Charte olympique (Comité International Olympique, 2012).

D'autres organismes du Mouvement Olympique coopèrent également avec le CIO dans le but de promouvoir la culture et l'éducation olympique. C'est le cas du Musée Olympique, situé à Lausanne (Suisse), qui propose des programmes éducatifs, des expositions temporaires, des animations ou encore de la documentation pour promouvoir l'Olympisme et ses principes au jeune public notamment, qui est une des cibles préférentielles du CIO. A ce titre, le jeune public représente 50 000 entrées par an

au Musée Olympique. Dans la mise en place de ses programmes éducatifs, le Musée Olympique cherche à créer des liens entre le contenu des programmes scolaires et les thématiques de l'Olympisme (Comité International Olympique, 2012).

Autre organisme qui contribue à la promotion de la culture et de l'éducation olympique, la Solidarité Olympique. Elle encourage les CNO et leurs académies nationales olympiques à s'investir dans ce domaine et les assiste dans la création et la mise en place de programmes et d'initiatives, qui pourront ensuite être diffusés à d'autres acteurs du Mouvement Olympique, désireux de participer à la mission de promotion de la culture et de l'éducation olympique (Comité International Olympique, 2012).

Les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ):

Si les Jeux Olympiques reste l'évènement incontournable qui se doit de mettre en avant les idéaux olympiques et ainsi véhiculer et transmettre les valeurs de l'Olympisme, on n'y trouve pas de dimension éducative concrète lors de l'évènement. La dimension éducative a plutôt lieu en amont des JO, avec des actions spécifiques dont nous verrons des exemples un peu plus tard.

Nous n'allons donc pas nous intéresser ici de plus près aux JO, mais aux JOJ, les Jeux Olympiques de la Jeunesse, qui rentrent parfaitement dans la politique de promotion de la culture et de l'éducation olympique, mise en place par le CIO.

Les JOJ sont un évènement sportif destiné à un jeune public (14 - 18 ans) et qui associe sport, culture et éducation. Le principal objectif des JOJ est d'inciter les jeunes à la pratique d'un sport et de les sensibiliser à l'importance des valeurs de l'Olympisme, que ce soit dans le sport aussi bien que la vie quotidienne.

Pour cela, des compétitions de haut niveau sont mises en place, ainsi qu'un programme culturel et éducatif s'articulant autour de cinq thèmes : Olympisme et valeurs olympiques, développement des compétences, bien-être et mode de vie sain, responsabilité sociale et expression via les médias numériques.

Les participants viennent du monde entier. On trouve parmi eux des jeunes athlètes, qui pratiquent tous les types d'activités, mais également des ambassadeurs et des jeunes journalistes, qui ne prennent part qu'aux activités culturelles et éducatives.

Les premiers JOJ d'été se sont déroulés du 14 au 26 août 2010 à Singapour et la prochaine édition aura lieu à Nanjing (Chine) en 2014.

Les premiers JOJ d'hiver se sont déroulés, quant à eux, du 13 au 22 janvier 2012 à Innsbruck (Autriche).

A l'instar des JO, les JOJ suivent le cycle traditionnel de 4 ans.

De nombreuses actions sont mises en œuvre en amont des JOJ, pendant, et même après. En amont, on retrouve la distribution de brochures sur l'Olympisme, ou encore un travail dans des classes d'écoles.

Pendant les JOJ, il y a notamment un festival de la Jeunesse, ainsi que plusieurs actions qui visent à promouvoir la diversité et les échanges culturels; et aussi des forums et des conférences sur diverses thématiques.

Après les JOJ de Nanjing, l'Académie des JOJ et le Musée des JOJ seront créés dans le but afin de pérenniser l'événement et continuer à transmettre les valeurs olympiques aux générations futures (Comité International Olympique, 2012).

En tant que représentant du CIO sur le territoire français, le CNOSF doit appliquer les principes de la Charte Olympique: c'est pourquoi il a élaboré le PECSO (Programme Educatif à la Culture Sportive et Olympique). Le PECSO est en quelque sorte une déclinaison du PEVO.

Le CNOSF y a inclus plusieurs actions spécifiques que nous allons détaillées.

Avant de présenter les initiatives du Mouvement Olympique français, il est utile de rappeler qu'une convention a été signée le 25 mai 2010 entre le CNOSF et le Ministère de l'Education Nationale (voir annexe 4). Cette convention engage les deux parties à travailler ensemble dans le cadre de la promotion des valeurs éducatives et sociales véhiculées par le sport et l'Olympisme, et à développer l'accès à la pratique sportive sous toutes ses formes.

Les signataires s'engagent à collaborer afin de favoriser la création commune et la diffusion de documents pédagogiques, l'accès aux installations sportives en concertation avec les collectivités territoriales, l'organisation et la participation des élèves aux rencontres sportives, l'acquisition d'une culture générale grâce aux activités sportives.

Le CNOSF met également à disposition des enseignants de l'Education Nationale des outils éducatifs, tels qu'un manuel d'éducation aux valeurs de l'Olympisme, une exposition sur les JO, un quiz, ou encore des vidéos (Comité National Olympique et Sportif Français et Ministère de l'Education Nationale, 2010).

La Journée Olympique:

Elle a lieu le 23 juin mais il est possible d'organiser l'évènement durant la semaine précédente ou la semaine suivante. Elle célèbre la création du CIO le 23 juin 1894.

Durant cette journée, les organisateurs, les CROS/CTOS/CDOS, sont amenés à proposer des activités physiques et sportives, mais aussi culturelles, des conférences, des démonstrations sportives ou encore des rencontres avec des athlètes ayant participé aux Jeux Olympiques, dans l'esprit du concept "Bouger, Apprendre et Découvrir" mis en place par le CIO.

Traditionnellement, une course est organisée durant cette journée (voir annexe 5).

Cette journée peut également l'objet d'un travail en amont avec les enfants des établissements scolaires ou les foyers socioculturels du territoire concerné. Ce travail est principalement axé sur la découverte des symboles et des valeurs de l'Olympisme.

Pour mener à bien cette journée, le CNOSF peut mobiliser ses partenaires et met à disposition des organisateurs des outils pédagogiques, ainsi que des outils pour assurer la communication de l'évènement.

Il est également recommandé de collaborer avec différents acteurs (fédérations scolaires, Education Nationale, collectivités...) en fonction des cibles choisies (la cible privilégiée du CNOSF étant le jeune public) (Comité National Olympique et Sportif Français, 2012).

Les Camps Olympiques:

Les Camps Olympiques de la Jeunesse ont lieu tous les ans depuis 2006. Ils sont le résultat d'une collaboration entre le CNOSF, l'USEP et l'Education Nationale, dans le but d'associer culture générale et scientifique à la pratique d'activités physiques et sportives.

Les objectifs des camps sont de promouvoir l'olympisme en tant qu'outil pédagogique; diffuser les valeurs de l'Olympisme; augmenter la conscience qu'ont les

jeunes des bénéfices de la pratique du sport. Ils sont destinés à des élèves allant de l'école primaire (cycle 3) au collège.

Le projet se déroule en deux temps:

➤ **Une phase de sensibilisation:** des actions de sensibilisation sont menées dans les écoles, afin de faire découvrir aux élèves les valeurs du sport et de l'Olympisme. Cette phase commence au moins 6 mois avant le début du camp, et ce afin que les élèves appréhendent au mieux le contenu des activités qui seront mises en place pendant celui-ci. Pour cela, les enseignants reçoivent des outils pédagogiques adaptés à l'âge de leurs élèves afin de les préparer au mieux au Camp Olympique de la Jeunesse.

Les élèves se répartissent en équipes et choisissent un nom pour chaque équipe. Ils créent leur propre symbole, le représentent sur un drapeau et désignent un porteur de drapeau. Ils préparent aussi une présentation qui leur permettra de partager leur culture locale ou régionale avec les autres participants durant le Camp.

➤ **Une phase de rassemblement:** la durée du Camp peut varier de 3 à 6 jours. Pendant la durée du Camp, les élèves pourront notamment participer à :

- Des activités physiques et sportives: individuelles ou en groupe, les confrontant aux mêmes problèmes qu'une personne en situation de handicap, peu pratiquées en milieu scolaire, mobilisant ce que les élèves ont pu apprendre lors du travail de sensibilisation en amont du camp (...).
- Des activités culturelles, artistiques et scientifiques: expression des valeurs olympiques à travers l'art, découverte scientifique (science du mouvement par exemple), sensibilisation aux valeurs de l'Olympisme (...).

Afin d'être en lien avec les programmes scolaires, les activités proposées sur le camp sont réalisées conjointement par les acteurs du Mouvement Olympique et les acteurs de l'Education Nationale participant au projet.

Le CNOSF met également à disposition des ressources documentaires pour les enseignants (fiches pédagogiques, dossiers thématiques, audiovisuel...).

Actuellement, un seul Camp Olympique de la Jeunesse est établie chaque année et ce dans une ville sélectionnée. Le CNOSF encourage cependant le déploiement territorial de ce projet (Comité National Olympique et Sportif Français, 2012).

Les Classes Olympiques:

Les Classes Olympiques ont pour but d'intégrer l'Olympisme dans les programmes d'enseignement, en s'appuyant sur les valeurs que véhicule l'Olympisme. Cela permet de transmettre aux élèves ces valeurs et aussi de les sensibiliser à la pratique d'activités physiques et sportives. Ce projet s'adresse aux classes d'écoles primaires, de collèges et de lycées.

Un tel projet peut aussi conduire à la création de liens entre le Mouvement Olympique, les écoles primaires/collèges/lycées, les clubs sportifs et les collectivités territoriales.

Le projet s'articule en deux temps: un projet de classe, en lien avec le programme scolaire, qui permet aux élèves de découvrir l'Olympisme et la culture sportive; et des temps forts, qui font appel à ce que les élèves ont pu apprendre grâce au projet de classe (jeux, exposition...).

Le CNOSF met également à disposition des ressources documentaires et pédagogiques pour mener à bien ce type de projet (Comité National Olympique et Sportif Français, 2012).

Nous nous apercevons donc que le Mouvement Olympique français, sous l'impulsion du CNOSF, mène plusieurs actions pour promouvoir les valeurs de l'Olympisme à un jeune public. Rappelons que tous ces projets sont portés par les CROS/CTOS/CDOS à l'échelle locale, car ils sont les organes déconcentrés du CNOSF et sont donc légitimes pour conduire des projets en rapport avec l'Olympisme.

Nous voyons aussi que ces actions reflètent une dimension partenariale très forte, ce qui ne peut que contribuer à une dynamique positive du territoire, en créant des liens entre différents acteurs: Mouvement Olympique, collectivités territoriales (Conseil Général, DDCSPP...), comités départementaux, écoles (...).

4) L'Olympisme dans le milieu scolaire

Dans cette partie, nous allons voir que l'Olympisme peut très bien s'intégrer dans le milieu scolaire, mais que la vision des élèves et des enseignants n'est pas toujours la même concernant celui-ci. Enfin, nous verrons les différentes approches de l'éducation olympique.

A noter que nous nous intéressons ici principalement au système éducatif français, puisque le CNOSF a fait de l'éducation olympique une de ses priorités.

a) La dimension éducative de l'Olympisme

Le fondateur de l'Olympisme, le Baron Pierre de Coubertin, voyait en l'Olympisme des vertus éducatives. Pour lui, le sport est un vecteur d'éducation et il pensa très tôt que l'éducation sportive et olympique pouvait avoir sa place dans le système éducatif français.

La politique actuelle en matière d'éducation du CIO est conforme aux idées qu'avait Pierre de Coubertin concernant le sport et l'éducation. Comme nous l'avons vu précédemment, nombreuses sont les initiatives menées par le Mouvement Olympique concernant la volonté de véhiculer une éducation olympique, et d'inscrire celle-ci dans le milieu scolaire. « L'éducation olympique consiste à favoriser l'éducation et le développement de l'individu sur la base des valeurs, principes et idéaux universels de l'Olympisme » (Ferréol et al., 2012).

L'Olympisme possède donc une dimension éducative. Cependant, l'éducation olympique ne peut se substituer à l'éducation scolaire, mais elle peut s'avérer être un complément efficace à celle-ci, car elle se veut vectrice de valeurs que l'on retrouve dans la vie de tous les jours, et pas seulement dans le sport. L'Olympisme peut donc s'avérer être un outil pédagogique pour les enseignants, qui apporterait une plus-value aux valeurs transmises par l'Ecole. En effet, force est de constater que l'Olympisme, dans sa mission de promotion du sport, et l'Ecole partagent des valeurs communes (égalité, respect de l'autre, autonomie, rigueur, persévérence...) (Ferréol et al., 2012). De ce fait, l'Olympisme peut participer au développement de l'enfant, et aussi contribuer à faire de lui un bon citoyen. On retrouve ici la volonté d'édifier un monde meilleur chère à Pierre de Coubertin, et plus généralement au CIO.

On retrouve dans la Charte Olympique cette définition de l'Olympisme: « L'Olympisme est une philosophie de la vie, exaltant et combinant en un ensemble équilibré les qualités du corps, de la volonté et de l'esprit. Alliant le sport à la culture et à l'éducation, l'Olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques fondamentaux universels ».

L'éducation olympique repose sur des activités physiques et sportives, mais aussi sur des activités culturelles. Le CIO et les CNO mettent d'ailleurs à disposition des enseignants des outils pédagogiques pour qu'ils puissent incorporer l'éducation olympique dans les programmes scolaires. Cependant, si les activités sportives et culturelles représentent de réelles actions éducatives, il semble important que les élèves soient également sensibiliser à l'Olympisme en général (histoire, symboles...).

Faire entrer l'Olympisme dans les programmes scolaires permet également aux élèves de faire plus facilement le lien entre ce qu'ils apprennent à l'école (valeurs, contenu des cours...) et ce qu'ils apprennent par l'intermédiaire du sport.

D'après André Leclercq, président de l'Académie Nationale Olympique Française (ANOF), « le sport peut offrir à tous les élèves une voie nouvelle à la compréhension des choses » (André Leclercq *in Attali et al.*, 2009). Pour lui, le sport peut être un support concret aux matières enseignées à l'école, et ne doit pas être perçu comme une simple matière supplémentaire.

De plus, les élèves pourront comprendre que les valeurs qu'ils apprennent à l'école sont également présentes dans le sport et dans la vie quotidienne, et inversement.

L'éducation scolaire et l'éducation olympique se révèlent donc être complémentaires. Elles partagent des valeurs communes et on peut même voir en l'éducation olympique un prolongement de l'éducation scolaire.

Le Mouvement Olympique, via les diverses actions qu'ils mènent en direction du jeune public, cherche à nous prouver que l'Olympisme a largement sa place dans le système éducatif en France, et pourrait à l'avenir s'installer progressivement dans les programmes scolaires afin de devenir un élément incontournable de l'enseignement.

b) Elèves et enseignants : quelle(s) vision(s) de l'Olympisme ?

Pour ce point, nous allons nous baser sur les travaux d'Eric Monnin, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté (L'olympisme à l'école, 2008), qui a consacré une partie de son travail sur la distance qui existe entre représentations et pratiques chez les élèves et les enseignants vis-à-vis de l'Olympisme, c'est-à-dire entre la théorie et la pratique. Son étude de terrain a porté sur 12 lycées et sur l'ensemble des enseignants d'EPS de l'académie de Besançon. En tout, il a récolté 273 questionnaires pour les élèves et 82 questionnaires pour les enseignants d'EPS.

Concernant les représentations, les élèves ont une attitude très positive face à l'Olympisme (71,5% d'entre eux). Lorsqu'on leur demande ce qu'est l'Olympisme pour eux, les réponses qui ressortent le plus sont le prestige, l'Histoire et le sport de haut niveau. Ils n'hésitent cependant pas à citer les dérives possibles (corruption, dopage...) lors des questions ouvertes qui leur sont posées.

Du côté des pratiques, les élèves voient d'un bon œil une introduction de l'Olympisme dans le système scolaire (71,6% d'entre eux). 84% des élèves pensent que les cours d'EPS pourraient se baser sur le modèle olympique. Ils pensent également que d'autres matières pourraient incorporer l'Olympisme dans leur programme et ainsi contribuer à l'enseignement olympique, à savoir l'instruction civique et la philosophie. Cependant, ils émettent quelques réticences à l'élaboration d'un programme éducatif olympique. Ils sont d'accord pour l'intronisation d'un tel programme à la condition que l'Olympisme ne serve que d'appui aux cours. Certainement ont-ils peur de voir la création d'autres matières en lien avec l'Olympisme, et donc d'avoir des heures de cours supplémentaires.

On notera aussi que les trois valeurs les plus importantes pour les élèves sont l'effort personnel, le fair-play et la solidarité.

Bien qu'ils soient favorables à l'introduction de l'Olympisme à l'école, nous nous apercevons que les élèves voient principalement en la notion d'Olympisme les Jeux Olympiques. Leur connaissance de cette notion provient avant tout des médias, et de ce fait, elle est plutôt limitée. Ils n'ont pas conscience que l'Olympisme représente plus que l'organisation d'un évènement tous les quatre ans et ne connaissent pas vraiment les principes fondateurs de cette notion. Ces résultats doivent être nuancés car les élèves n'appréhendent pas l'Olympisme dans sa totalité.

En ce qui concerne les enseignants, ceux-ci sont plus réservés face à la notion d’Olympisme et évoquent plus facilement les dérives que peut engendrer l’Olympisme. En effet, seul 44,4% d’entre eux ont une attitude positive à l’égard de celui-ci. Quasiment autant (42%) ont quant à eux une attitude mitigée. Ces chiffres sont justifiés par les enseignants qui voient un décalage entre théorie et pratique et qui considèrent l’Olympisme comme ayant des enjeux politiques, économiques et médiatiques, plutôt que sportifs et éducatifs. Mais tout de même un tiers des enseignants sondés associent l’Olympisme à la notion d’éducation.

D’ailleurs, dans les pratiques, les enseignants sont plutôt favorables à une entrée de l’Olympisme dans le milieu scolaire (64%). Résultat intéressant quand on sait que moins de la moitié d’entre eux ont une attitude positive face à l’olympisme, mais qui s’explique par le fait que les principes de l’Education Physique et Sportive et ceux de la Charte Olympique sont en adéquation : en effet, le sport y est vu comme un outil d’éducation qui cherche à inculquer des valeurs de citoyenneté aux individus. 80% des enseignants pensent qu’ils pourraient s’appuyer sur l’Olympisme pour enseigner certaines valeurs de l’école : cela leur permettrait de mettre en avant les valeurs de l’Olympisme, en écartant les aspects liés aux dérives de celui-ci.

Les trois valeurs les plus importantes pour eux sont les mêmes que celles des élèves. Les enseignants pensent aussi que l’instruction civique et la philosophie pourraient apporter leur contribution à l’éducation olympique. Cependant, quand on leur demande par quel biais pourrait-on introduire l’Olympisme à l’école, les enseignants plébiscitent les journées olympiques et les expositions, plutôt qu’introduire l’Olympisme dans leurs cours.

Cette attitude s’explique certainement par un manque de connaissance de l’Olympisme en général. Comme les élèves, les connaissances de l’Olympisme des enseignants se limitent principalement aux Jeux Olympiques. Car hormis les périodes de JO, il n’existe pas de réel relais entre le Mouvement Olympique et les enseignants d’EPS.

Cette étude réalisée par Eric Monnin est très intéressante et nous montre les différences de points de vue qu’il existe chez les élèves et les enseignants sur la notion d’Olympisme. Il semblait important de l’évoquer car les enseignants et les élèves sont les principaux acteurs du système éducatif. Cependant, si cette étude nous donne une tendance, elle se doit d’être nuancée. En effet, il aurait été plus intéressant de mener une enquête nationale car l’académie de Franche-Comté n’est pas forcément représentative

de l'ensemble du « territoire éducatif » français. De plus, elle porte sur des élèves et des enseignants de l'enseignement secondaire, et qui plus est uniquement des professeurs d'EPS. Quid des enseignants de l'enseignement primaire sur leur vision de l'Olympisme, et plus généralement des enseignants d'autres matières du secondaire ? Cependant, nous avons conscience de la difficulté à mener une enquête d'une telle envergure. Il serait certainement intéressant pour le CNOSF de mener une enquête nationale afin de voir si son PECSO est pertinent, et si tel n'est pas le cas, de le réajuster en fonction des résultats de l'enquête.

c) Les approches conceptuelles de l'éducation olympique

Nous allons nous servir dans cette partie des travaux d'Otto Schantz, Professeur à l'Institut des Sciences du Sport à l'Université de Koblenz-Landau (Allemagne) (Otto Schantz *in* Ferréol et al., 2012), qui a dégagé cinq groupes d'approches de l'éducation olympique, qu'il a expliqués et critiqués, car lui-même pense qu'une éducation olympique ne possède pas de réel intérêt.

Les approches idéalistes :

Ces approches pourraient être qualifiées d'anthropologiques ou de philosophiques. Elles se basent sur les idéaux prônés par Pierre de Coubertin, en les adaptant à notre société actuelle. Il voyait une éducation axée sur les principes fondamentaux de l'Olympisme, et notamment sur le sport et ses valeurs.

Seulement, la plupart des idéaux du Baron relèvent de l'utopie et certains ne sont plus du tout d'actualité, et même inimaginables à l'heure actuelle. On pense notamment à la place qu'il accordait dans le sport aux femmes. Tous ces idéaux ne sont pas à jeter mais il faudrait les réadapter à l'époque dans laquelle nous vivons.

Les approches didactiques :

Ces approches sont axées sur les buts, les contenus et la méthodologie d'enseignement. Elles peuvent être différenciées selon qu'elles mettent l'accent sur les connaissances; le vécu commun; le savoir-faire; la vie quotidienne sous les aspects moral, émotionnel et écologique.

Ces approches proposent des éléments que l'on retrouve dans beaucoup d'autres approches didactiques, en y ajoutant juste une « dimension olympique ». De plus, elles s'orientent pour la plupart vers la compétition. Cela engendre donc un rapport entre dominants et dominés, qui conduit à la création d'une élite. Il n'y a qu'à regarder les Jeux Olympiques pour comprendre : le champion est toujours mis en valeur mais pas les autres participants qui sont plutôt considérés comme des perdants. Dans notre société de plus en plus individualiste, ne mettre en avant qu'une certaine catégorie de personnes n'est certainement pas l'exemple à montrer à la jeunesse, surtout à l'heure où on parle de rassemblement et de solidarité.

Les approches naïves :

Elles se limitent à transmettre des connaissances aux enfants, tel que le nombre de médailles gagnées par tel ou tel athlète.

Des activités comme réciter les noms des médaillés olympiques de tel pays ou dessiner des objets en rapport avec les Jeux Olympiques ne présentent pas un grand intérêt « éducatif ». Ces types d'activité sont utiles si on cherche à occuper les élèves, mais ne contribuent pas vraiment à leur éducation. En effet, on voit mal comment ces activités peuvent véhiculer et transmettre les valeurs de l'Olympisme aux enfants.

Les approches nationales :

Ces approches relèvent du nationalisme. Elles cherchent à mettre en avant la contribution du pays dans le Mouvement Olympique.

Ce type d'approche est en contradiction avec les valeurs de l'Olympisme qui se veut universel, et qui proclame le respect entre les cultures. Cependant, ces approches sont plus répandues qu'elles n'y paraissent.

Les approches du marketing :

Ces approches relèvent du marketing et basent leurs campagnes éducatives sur des études de marché. Les villes candidates sont obligées par le CIO (et bien souvent les sponsors aussi) à mettre en œuvre un programme d'éducation olympique.

L'objectif ici est de pérenniser le Mouvement Olympique et faire de la publicité aux Jeux Olympiques. Nous sommes donc dans une approche principalement

commerciale, qui ne présente aucun réel but éducatif. On prépare plutôt les jeunes à devenir des « consommateurs de JO » (achat de produits dérivés, regarder les JO à la télévision...).

Ces approches sont donc bien loin des principes de l'Olympisme élaborés par Pierre de Coubertin.

Dans cette seconde partie, nous avons d'abord défini l'Olympisme selon les principes de Pierre de Coubertin. Ensuite, nous avons présenté le Mouvement Olympique et ses instances principales, puis nous nous sommes recentrés sur l'organisation du Mouvement Olympique en France. Nous avons également vu comment celui-ci s'attache à véhiculer et à transmettre ses valeurs à la jeunesse, au travers de différentes actions qu'il mène, notamment en France. Enfin, nous avons abordé, dans une partie plus théorique, l'Olympisme dans le milieu scolaire.

Nous nous sommes donc aperçus que l'Olympisme pouvait largement avoir sa place dans le milieu scolaire et qu'il détient de réelles fonctions éducatives. De plus, cela pourrait permettre de sensibiliser les élèves à la pratique du sport, et par la même occasion les inciter à pratiquer un sport en club (ou librement). C'est d'ailleurs pourquoi le Mouvement Olympique a fait de l'éducation (aux valeurs de l'Olympisme) l'une de ses priorités. Maintenant, le Mouvement Olympique doit trouver des solutions pour mettre en place de manière efficace et pertinente des programmes éducatifs incluant l'Olympisme dans leur contenu. Cependant, nous avons pu voir qu'il existe différentes approches éducatives et qu'elles sont loin d'être parfaites. Il faudrait donc également réfléchir à une approche éducative cohérente de l'Olympisme.

Le Mouvement Olympique devrait peut-être commencer par une sensibilisation à l'échelle nationale sur l'intérêt de tels programmes, en mettant par exemple en place des projets pilote dans des écoles sélectionnées, et en communiquant sur les résultats obtenus aux autres écoles du territoire afin de les inciter à s'inscrire dans de telles démarches éducatives.

Partie 3 : Un projet pour le développement du sport et la promotion des valeurs de l'Olympisme

Dans cette troisième partie, nous allons nous intéresser au projet auquel j'ai participé durant mon stage au CDOS 55. Nous verrons notamment les actions mises en place lors de ce projet et comment, d'après moi, celui-ci peut répondre à des objectifs de développement sportif du territoire. Nous proposerons ensuite des perspectives d'évolution à donner à ce projet.

1) Le projet

a) Présentation et objectifs

La manifestation, nommée Journée Internationale Olympique, est organisée conjointement par le Conseil Général de la Meuse, le CDOS 55 et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de la Meuse (USEP 55) dans le cadre de la Journée Olympique. Au total, 254 élèves issus de 12 classes du département de la Meuse y participent. Sur ces 12 classes, 11 sont affiliées à l'USEP. La Journée Internationale Olympique a lieu le 22 juin 2012 au lac de Madine (site Heudicourt). Cinq pôles sont mis en place sur le site avec une thématique différente pour chacun.

Le but de cette journée est de faire découvrir l'Olympisme aux élèves et de leur faire pratiquer des activités sportives et culturelles en lien avec l'Olympisme et le Paralympisme. Plusieurs partenaires interviennent pour mener à bien cette mission. On note également qu'un travail est réalisé dans les classes en amont de la manifestation pour sensibiliser les élèves à l'Olympisme. La Journée Internationale Olympique n'est donc pas qu'un simple évènement, mais un projet incorporant une phase plus théorique avec le travail en classe, et une phase plus pratique avec l'évènement en lui-même.

Cependant, les objectifs de ce projet ne se limitent pas à ceux cités ci-dessus. Si l'on va plus loin, on s'aperçoit qu'un tel projet peut inciter les élèves à la pratique d'un sport, en dehors de l'école notamment : cela aurait donc une influence sur le nombre de licenciés du département, et le CDOS répond donc ainsi à sa mission de développement de la pratique sportive sur le territoire. Quand on sait que la Meuse possède un fort taux de licenciés par rapport à sa population (plus fort taux de Lorraine), une augmentation du nombre de licenciés tendrait à montrer que la Meuse est un territoire sportif.

Dommage que le département manque d'infrastructures sportives de qualité. Cependant, une augmentation du nombre de licenciés conforterait le territoire dans sa politique orientée vers le sport, et inciterait les élus à se poser la question du renouvellement des infrastructures sportives.

Ce projet permet également de transmettre les valeurs de l'Olympisme aux élèves, autre mission du CDOS. Inciter les jeunes à la pratique d'un sport et leur véhiculer les valeurs de l'Olympisme peut contribuer à la mise en place d'une politique de formation des jeunes athlètes plus pertinente et efficace. En effet, si les jeunes pratiquent un sport très tôt, ils ont plus de chances de devenir des espoirs dans ce sport, et le département sera alors doté de plusieurs athlètes prometteurs, ce qui contribuera à donner une image positive du département. Cependant, ce n'est pas parce que l'élève va pratiquer une fois un sport qu'il va forcément vouloir prendre une licence dans un club du département. Il faudrait donc réfléchir à une action sur le long terme.

Le travail en amont réalisé par les enseignants sur l'Olympisme est également l'occasion de voir ce qu'ils ont pensé de ce type de travail et si l'expérience leur a plu. Cela pourrait être une occasion pour leur montrer, en cas de retour positif, que l'Olympisme peut avoir sa place dans les programmes d'enseignement du premier degré, car les valeurs qu'il véhicule se rapprochent de celles que l'Ecole cherche à transmettre aux élèves. De ce fait, l'Olympisme pourrait faire office de support idéal. Le but indirect de cette action est aussi de participer au développement de la pratique sportive des élèves.

La Journée Internationale Olympique est également l'opportunité d'un rapprochement entre le Comité Départemental de l'USEP et le CDOS 55. En effet, l'USEP a pour mission de développer le sport en milieu scolaire. Le CDOS 55 et l'USEP pourrait donc entrer en collaboration sur d'autres actions visant à promouvoir la pratique sportive chez les enfants. De plus, l'action de l'USEP permet notamment de sensibiliser les jeunes à l'importance du bénévolat et du monde associatif, ce qui peut contribuer au renouvellement des instances dirigeantes. Les missions du CDOS et de l'USEP n'étant pas très éloignées, mais plutôt complémentaires, ces deux structures auraient un intérêt à faire émerger des projets mutuels.

b) Les partenaires du projet

Nous n'allons pas présenter ici en détail les partenaires du projet, mais nous allons nous intéresser au rôle qu'ils occupent dans le cadre de celui-ci.

- **Le Conseil Général de la Meuse** (CG 55) est le maître d'ouvrage du projet. Il finance celui-ci et participe à son organisation.
- **L'USEP** diffuse les informations dans le milieu scolaire et doit s'assurer que les enseignants travaillent en amont sur la thématique de l'Olympisme. Elle coordonne avec le CDOS et le Conseil Général de la Meuse le déroulement de la Journée Internationale Olympique. L'USEP intervient aussi sur la journée en proposant et en encadrant des activités sportives. Elle s'occupe également de l'exposition Olympique, en lien avec la Bibliothèque Départementale de la Meuse.
- **L'Union française des œuvres laïques d'éducation physique** (UFOLEP) propose et encadre des activités sportives spécifiques le jour de la manifestation.
- **Le Comité Départemental Handisport** propose et encadre des animations sportives sur le Paralympisme le jour de l'évènement.
- **La Bibliothèque Départementale de la Meuse** (BDM) propose des activités culturelles le jour de la manifestation. Elle assure un relai documentaire auprès des classes participantes (pour le travail en amont de la Journée Internationale Olympique) et participe à la conception de l'exposition Olympique, en lien avec l'USEP, en faisant intervenir deux illustrateurs dans trois classes participantes.
- **Les classes participantes:** travail pédagogique préalable dans les classes. Pour trois d'entre elles, réalisation de productions plastiques par les élèves, qui serviront à confectionner l'exposition Olympique, qui sera exposée lors de la Journée Internationale Olympique (et aussi lors du Salon du Sport). Participation des élèves à l'évènement.
- **Des Comités Sportifs meusiens** (à savoir golf, tennis, tennis de table et badminton) : mise à disposition de matériel, proposition et encadrement d'activités le jour de l'évènement.

Le CDOS 55, le CG 55, l'USEP, l'UFOLEP, le Comité Départemental Handisport et la BDM font partie du comité de pilotage du projet.

c) Le cadre légal

La Journée Internationale Olympique étant avant tout une manifestation sportive, il apparaît nécessaire de rappeler que cette manifestation doit respecter les principes définis dans le Code du Sport.

D'abord, les organisateurs d'une manifestation sportive doivent obtenir l'autorisation du propriétaire du lieu où se déroulera celle-ci. De plus, les organisateurs doivent déclarer au préfet du département leur intention d'utiliser un établissement à vocation sportive, et ce au moins deux mois avant la manifestation (Code du sport, article R322-1).

Le site de Madine – Heudicourt rentre dans les critères de définition d'un établissement d'activités physiques et sportives. Le propriétaire du site doit donc être déclaré auprès de la DDCSPP car il est propriétaire d'un établissement dans lequel sont organisées des activités physiques et sportives. L'établissement est aussi soumis à homologation (Code du sport, article L312-5) Le propriétaire est également obligé de posséder une assurance en responsabilité civile dont l'attestation doit être affichée en un lieu visible de l'établissement. Les organisateurs doivent également souscrire à une assurance en responsabilité civile (Code du sport, article L321-1).

En tant qu'établissement où sont pratiquées des activités physiques et sportives, le site de Madine - Heudicourt doit présenter « pour chaque type d'activité des garanties d'hygiène et de sécurité définies par voie réglementaire » (Code du sport, article L322-2).

Rappelons également que « toute compétition, rencontre, démonstration ou manifestation publique de quelque nature que ce soit, dans une discipline sportive, qui n'est pas organisée ou autorisée par une fédération sportive agréée fait l'objet d'une déclaration à l'autorité administrative un mois au moins avant la date de la manifestation prévue » (Code du sport, article L331-2).

Les organisateurs sont aussi propriétaires du droit d'exploitation de la manifestation qu'ils organisent (Code du sport, article L331-5).

La manifestation organisée s'adresse à un public scolaire et fait notamment intervenir des enseignants et des élèves : il est donc utile de rappeler quelques fondements du Code de l'éducation.

D'abord, toute personne susceptible d'apporter une contribution aux activités obligatoires d'enseignement doit être autorisée ou agréée à intervenir au cours des activités d'enseignement.

L'enseignant, qu'il soit titulaire de la classe ou en charge de la classe au moment de l'activité, joue plusieurs rôles importants.

Durant l'organisation des activités, l'enseignant garde la responsabilité pédagogique (circulaire n°91-124 du 6 juin 1991). Et bien qu'il soit responsable de la surveillance des élèves, il peut être déchargé de celle-ci dans le cadre d'une intervention extérieure, à condition qu'il sache en permanence où sont ses élèves et que les intervenants aient été autorisés ou agréés. Les intervenants sont également sous l'autorité de l'enseignant (circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 et circulaire n°97-178 du 18 septembre 1997).

Il participe activement à l'organisation de l'intervention extérieure, et convient avec l'intervenant des mesures de sécurité à prendre, notamment pour les activités qui lui sont confiées. S'il constate que l'activité proposée ne respecte plus les conditions de sécurité, il se doit d'interrompre celle-ci immédiatement. L'article L. 911-4 du Code de l'éducation rappelle les conditions où la responsabilité des enseignants s'exerce.

Les intervenants peuvent être des parents d'élèves, d'autres adultes, notamment des membres d'associations : ils peuvent intervenir à titre bénévole.

Les intervenants non bénévoles sont quant à eux rémunérés, soit par des associations (ou d'autres personnes morales de droit privé), soit par des collectivités publiques.

A noter que l'action de l'intervenant doit s'intégrer nécessairement au projet d'école (circulaire n°90-039 du 15 février 1990 sur le projet d'école). Il peut d'ailleurs prendre des initiatives lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses fonctions (sans toutefois prendre la place de l'enseignant). Si un groupe d'élèves lui est confié, c'est à lui de prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Sa responsabilité peut être engagée dans la mesure où il commet une faute à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève. Elle est garantie, selon le cas, par la collectivité publique qui le rémunère, par son employeur, ou par l'État si l'intervenant est bénévole.

Les intervenants participent aux activités d'enseignement qui se déroulent sur le temps scolaire, aussi bien au sein des locaux scolaires qu'au cours des sorties scolaires.

Les intervenants en éducation physique et sportive doivent avant toute intervention régulière ou ponctuelle obtenir un agrément de l'IA-DSSEN, qui apprécie leurs compétences en fonction de leur statut pour les personnels territoriaux des activités physiques et sportives, de leurs diplômes pour les personnels privés, de leur participation à une formation spécifique par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le 1er degré pour les bénévoles (Code de l'éducation, art. L. 363-1).

La manifestation organisée se déroulant hors d'un établissement scolaire, elle est donc considérée comme une sortie scolaire. L'importance pédagogique des sorties scolaires est réaffirmée par la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles du premier degré, qui décrit les objectifs de celles-ci et les conditions dans lesquelles elles doivent s'effectuer. De plus, cette circulaire détaille les dispositions générales des sorties scolaires (encadrement, sécurité, assurance...) et classe en trois catégories les sorties scolaires: régulières, occasionnelles sans nuitée et occasionnelles avec nuitée(s).

Notre projet est donc une sortie occasionnelle sans nuitée.

Pour se rendre à la Journée Internationale Olympique, les élèves vont utiliser le transport par bus. Il est donc nécessaire de connaître les lois relatives aux transports scolaires.

Depuis 2006, il est possible d'établir un contrat type pour les transports occasionnels de voyageurs : ce contrat a été approuvé par le décret n° 2008-828 du 22 août 2008 et s'applique pour tout service occasionnel collectif effectué par un transporteur au moyen d'un ou plusieurs autocars. Il contient notamment certaines dispositions spécifiques au transport en commun d'enfants.

Le conducteur doit respecter certaines obligations telle que s'assurer de la présence des pictogrammes réglementaires du signal de transport d'enfants, utiliser impérativement le signal de détresse à l'arrêt de l'autocar lors de la montée ou de la descente des enfants et employer les mesures de protection de façon adaptée en cas d'arrêt prolongé de l'autocar.

Il faut aussi veiller à ce que les personnes désignées comme responsables aient les connaissances nécessaires en matière de sécurité pour les transports en commun

d'enfants; demander aux personnes désignées comme responsables de dispenser les consignes de sécurité à appliquer (notamment en ce qui concerne le port obligatoire de la ceinture de sécurité); demander aux personnes désignées comme responsables de compter les enfants un à un lors de chaque montée et descente de l'autocar ; et veiller à répartir dans le ou les autobus les accompagnateurs en priorité en fonction des exigences de sécurité.

L'arrêté du 18 mai 2009 relatif au transport en commun de personnes, réaffirme le principe du transport des enfants assis, et que seuls les transports scolaires ont le droit de transporter des enfants debout, à titre exceptionnel cependant.

Constituer une liste des passagers à bord des autobus est également obligatoire et indispensable. Cette liste doit comporter, lors d'un transport en commun d'enfants, les coordonnées téléphoniques d'une personne à contacter pour chaque enfant ainsi que celles de l'organisateur du déplacement.

Ces informations proviennent du Ministère de l'Education nationale et de Légifrance.

2) Les actions mises en œuvre

Nous allons voir ici les actions mises en place lors de l'évènement dans le but de promouvoir les valeurs de l'Olympisme.

a) Constitution d'une mallette pédagogique

Afin de permettre aux enseignants de travailler en amont avec les élèves sur la thématique de l'Olympisme, et de permettre aux élèves d'appréhender au mieux l'évènement auquel ils vont participer, une mallette pédagogique a été constituée et transmise aux enseignants quelques mois avant l'évènement. Cette mission a été confiée à la BDM.

Cette mallette contient des documents de présentation, des articles, des albums de la littérature jeunesse et des livres traitant des Jeux Olympiques et Paralympiques (Histoire, disciplines, athlètes, organisation...). Cet ensemble est complété par des ouvrages de la mallette « Sport Scolaire et Handicap » réalisée par l'USEP, par des documents du Comité Meuse Handisport et par des outils pédagogiques du Comité National Olympique et Sportif Français.

Cette mallette a également pour objectif d'aider les élèves à réaliser une production plastique dans le cadre de la conception de l'exposition Olympique, que nous allons abordée dans le point suivant.

b) L'exposition Olympique

Cette exposition est en partie réalisée par les élèves issus de trois classes participantes, notamment grâce au contenu de la mallette pédagogique qui leur a servi de source d'inspiration et au travail en amont effectué par les enseignants. Ces trois classes bénéficient également de l'intervention de deux illustrateurs chargés de mettre en forme les productions écrites et plastiques des élèves.

Le CDOS fournit également des panneaux afin de compléter l'exposition. Celle-ci est présentée sur un des pôles de la manifestation et aussi le lendemain, lors du Salon du Sport Meusien : elle est ainsi visible par le grand public.

L'idée serait aussi que cette exposition soit itinérante : elle pourrait donc circuler et être transmise par exemple à d'autres classes du département souhaitant aborder le thème de l'Olympisme.

c) Rencontre avec un athlète paralympique

Sur l'un des pôles de la manifestation, les élèves rencontrent Yvon Pacault, athlète paralympique lorrain qui a remporté 7 médailles d'or aux Jeux Paralympiques. Il est d'ailleurs le parrain de la journée.

L'échange avec Yvon Pacault peut permettre aux élèves de mieux appréhender des valeurs telles que le respect de l'autre, l'égalité, la solidarité et aussi l'excellence.

d) Mise en place d'ateliers à thèmes

Durant la journée, les élèves pratiquent des activités sportives et culturelles. En fonction de leur thématique, ces activités sont réparties dans 5 pôles (voir annexe 6) :

- Le pôle « Excellence », sur lequel les élèves pratiquent des activités liées à l'athlétisme : course, saut et lancer.
- Le pôle « Fair-play et connaissance de soi », sur lequel les élèves pratiquent des sports collectifs proposés par l'UFOLEP, qu'ils ne connaissent pas forcément.

- Le pôle « Esprit de compétition », sur lequel la pratique de sports de raquettes est proposé aux élèves.
- Le pôle « Sport pour tous », où les élèves ont la possibilité de pratiquer des activités « Handisport » (Sarbacane, Torball...).
- Le pôle « Edification d'un monde meilleur et Paix dans le monde », où les élèves effectuent des activités culturelles : lecture, écriture et visite de l'exposition. C'est également sur ce pôle que les élèves rencontrent Yvon Pacault.

Ces différents ateliers permettent de faire pratiquer du sport aux élèves, et indirectement de les inciter à la pratique de ces sports en dehors de l'école. Ils sont également un support pour faire découvrir l'Olympisme et véhiculer ses valeurs aux élèves.

e) Sensibilisation au Développement Durable

Afin de sensibiliser les élèves à la notion de développement durable, et aussi parce que le respect de l'environnement rentre dans les valeurs de l'Olympisme, plusieurs actions sont mises en place (voir annexe 7) : constitution d'une « Charte Développement Durable » de la manifestation (voir annexe 8), arbres plantées en guise de compensation carbone, utilisation de gobelets réutilisables, tri sélectif, consommation de jus de fruits bio d'un producteur local, collecte de bouchons pour l'association Bouchons d'Amour et mutualisation des transports.

3) Dispositif d'évaluation de la manifestation

Finalités	Objectifs opérationnels	Indicateurs d'évaluation	Effets attendus
Développer la pratique sportive chez les élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des activités sportives lors de la journée • Inciter les élèves à pratiquer un sport 	<ul style="list-style-type: none"> • Succès des activités proposées (taux de satisfaction des élèves et retours des encadrants) • Qualité de l'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la pratique sportive des élèves, dans un club ou librement • Augmentation du nombre de jeunes licenciés dans les clubs

Promouvoir les valeurs de l'Olympisme aux élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de travaux sur l'Olympisme par les élèves (exposition) • Mettre en place des ateliers à thèmes: sportifs et culturels • Inciter les enseignants à travailler en amont sur l'Olympisme en leur fournissant des documents 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des travaux des élèves • Voir ce que les élèves ont retenu de l'Olympisme • Retours des enseignants sur le travail en classe avec les élèves sur la thématique de l'Olympisme • Recueillir l'avis des enseignants sur l'Olympisme • Voir ce que les élèves ont pensé du travail en classe sur l'Olympisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les enseignants à utiliser l'Olympisme comme support dans leurs programmes d'enseignement
Pérenniser l'évènement Faire émerger d'autres projets sportifs dans le milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Se servir de cet évènement pour créer un partenariat avec l'USEP 55 • Inciter les classes participantes à participer à nouveau à un évènement de ce type • Inciter les partenaires présents à participer de nouveau à un tel évènement 	<ul style="list-style-type: none"> • Retours de l'USEP • Taux de satisfaction des élèves • Taux de satisfaction des enseignants • Retours des partenaires • Qualité de l'organisation • Valorisation des bénévoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Réitérer ce type d'évènement • Création de projets communs entre le CDOS et l'USEP • Faire participer d'autres classes du département

Tableau 2 : Dispositif d'évaluation de la Journée Internationale Olympique

Le tableau 2 représente le dispositif d'évaluation de la manifestation. Les finalités correspondent aux objectifs de la manifestation en elle-même. Les objectifs opérationnels sont les moyens mis en œuvre pour parvenir à ces finalités. Les indicateurs d'évaluation permettent de juger de la pertinence et de l'efficacité des objectifs opérationnels. Quant aux effets attendus, ils nous montrent l'incidence que la manifestation pourrait avoir à l'intérieur du territoire.

Afin d'évaluer au mieux le projet, une réunion avec les partenaires sera organisée et des questionnaires seront transmis aux élèves et aux enseignants (voir annexe 9). L'évaluation des effets attendus ne pourra se faire qu'à moyen et long terme. Il faudrait donc suivre l'évolution du nombre de jeunes licenciés dans les clubs et voir si les écoles ayant participé au projet se servent de l'Olympisme dans leurs programmes d'enseignement. De plus, il faudrait également voir si le CDOS 55 et l'USEP 55 ont mis au point des projets communs, et si une autre édition de la Journée Internationale Olympique a lieu l'année suivante.

Cependant, difficile de dire que le projet est la seule explication d'une éventuelle augmentation de la pratique sportive chez les élèves et que cela a conduit à une augmentation du nombre de jeunes licenciés dans le département. Il serait plus pertinent de voir si les élèves qui ont participé au projet se sont inscrits dans un club dans les deux années suivant l'évènement.

4) Difficultés rencontrées

Dans cette sous-partie, nous allons nous intéresser aux difficultés rencontrées au cours du projet.

D'abord, si le comité de pilotage est défini, force est de constater qu'il n'est pas toujours facile d'impliquer tous les membres de celui-ci. En effet, en dépit de nombreuses réunions, certains membres paraissent détachés du projet par moment. De même, nous nous sommes aperçus qu'il n'est pas évident de déléguer certaines tâches, c'est pourquoi nous avons tenu à organiser plusieurs réunions pour faire régulièrement le point sur l'état d'avancement du projet.

Autre difficulté rencontrée, les retours sur le travail des enseignants en classe sur le thème de l'Olympisme. Nous n'avons pas eu de retour direct sur le travail en amont qui

doit être effectué dans les classes avant l'évènement. Nous savons que les travaux demandés en vue de la réalisation d'une exposition Olympique ont été faits, mais nous ne savons pas si les enseignants ont été intéressés par le sujet et s'ils ont réussi à aborder la notion de l'Olympisme en cours. Il aurait peut-être fallu intervenir de façon régulière dans les classes afin d'aider les enseignants et aussi répondre à leurs questions, car ils n'ont pas forcément beaucoup de connaissances en matière d'Olympisme. En effet, si les enseignants ont reçu une mallette pédagogique avec divers documents sur l'Olympisme, ils étaient livrés à eux-mêmes pour mettre au point un cours sur cette thématique. On voit donc qu'une intervention d'un agent du CDOS dans chaque classe aurait pu être utile pour aider les enseignants dans l'élaboration d'un cours sur l'Olympisme.

Un Comité Départemental Sportif qui devait intervenir pendant l'évènement, à savoir le Comité de Badminton, n'a pas réussi à mobiliser de bénévoles et a, de ce fait, dû se désister. Nous avons alors dû réfléchir à une solution dans l'urgence. Cela montre qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser des bénévoles, ceux-ci ayant bien souvent des impératifs. C'est pourquoi il est important de valoriser au mieux les bénévoles qui participent à l'évènement, dans l'optique de pouvoir bénéficier de leur présence régulière sur d'autres évènements.

Enfin, un évènement de ce type n'est jamais à l'abri d'un imprévu de dernière minute (désistement, conditions météorologiques défavorables...).

5) Perspectives d'évolution

a) A court terme

A court terme, l'idée serait que le projet puisse être à nouveau mis en place. Il serait donc intéressant d'élaborer un partenariat avec l'USEP afin de réitérer ce projet. De plus, il faudrait que les partenaires soient satisfaits du projet afin de pouvoir bénéficier de leur collaboration pour une nouvelle édition du projet.

Le projet deviendrait donc un projet annuel, avec pour objectif de mettre au point un évènement dans le cadre de la journée Olympique, qui a lieu tous les ans à la date du 23 juin.

Le projet pourrait être mis en place avec les mêmes partenaires, notamment si ceux-ci ont été satisfaits de l'édition précédente. On pourrait également réfléchir à proposer

de nouvelles activités, afin d'éviter un essoufflement du projet. De même, le projet pourrait attirer de nouveaux partenaires, soucieux de participer au projet si celui-ci s'avère être structurant : on pense notamment à des comités départementaux sportifs soucieux de faire découvrir leur pratique et éventuellement d'attirer de nouveaux licenciés.

Il serait également intéressant de faire participer d'autres écoles du département, notamment des écoles non-affiliées à l'USEP. Leur participation au projet pourrait les inciter à s'affilier à l'USEP, ce qui permettrait aux élèves d'être sensibilisés à la pratique sportive et au monde associatif tout au long de l'année scolaire.

De même, il faudrait que les agents du CDOS 55 interviennent dans les classes durant la phase de travail en amont des enseignants sur l'Olympisme, et ce afin de pouvoir aider les enseignants et d'avoir des retours sur le déroulement du projet dans les classes. Cela permettrait de mieux sensibiliser les élèves à la notion d'Olympisme, notamment dans le but qu'ils appréhendent au mieux l'évènement auquel ils participeront dans le cadre de la journée Olympique. Il faudrait alors que les agents du CDOS 55 puissent se libérer pour assurer ces interventions, ou alors que le CDOS 55 recrute un agent de développement qui serait chargé de s'occuper principalement de la Journée Internationale Olympique (organisation, interventions régulières dans les classes...). Nous connaissons cependant les difficultés à créer et maintenir un emploi dans le monde associatif. De plus, il semble qu'un emploi à mi-temps serait suffisant pour assurer cette mission, puisque les autres agents du CDOS 55 travaillent également à l'élaboration du projet.

Nous voyons donc qu'à court terme, nous cherchons avant tout à réitérer ce projet et à l'améliorer. Nous allons maintenant voir comment pourrait évoluer un tel projet sur le moyen et long terme, ou plutôt comment ce projet pourrait servir de base à la mise en place d'un nouveau projet.

b) A moyen et long terme

Notre projet a notamment pour objectifs de développer la pratique sportive chez les jeunes et de leur transmettre les valeurs de l'Olympisme. Notre projet veut également faire entrer l'Olympisme comme support éducatif dans les classes participantes. De là pourrait découler un nouveau projet qui, en se basant sur les valeurs de l'Olympisme, chercherait à développer une culture sportive chez les élèves.

Pour pouvoir être mis en place, ce projet nécessiterait une collaboration entre le CDOS 55 et l'USEP 55. Le but de cette collaboration serait que les agents du CDOS 55 puissent intervenir dans les écoles affiliées à l'USEP 55 afin d'aider les enseignants à élaborer des cours sur l'Olympisme et à se servir de celui-ci comme support éducatif pour transmettre les valeurs de l'Ecole, et également celles du sport. L'idée serait donc que les enseignants incorporent la thématique de l'Olympisme dans leurs programmes d'enseignement. De plus, avec l'action de l'USEP, les élèves seraient sensibilisés à la pratique du sport, puisqu'ils pratiqueraient régulièrement.

De plus, pour mener à bien ce projet, un agent supplémentaire serait certainement nécessaire au CDOS 55 afin d'assurer des interventions régulières dans les écoles. On pourrait aussi établir une charte qui permettrait de définir précisément et de cadrer les rôles et les missions des différents acteurs intervenant dans le projet.

Un tel projet, qui allie actions éducatives et activités sportives, sensibiliserait les élèves à la pratique d'un sport et leur permettrait d'acquérir des valeurs de citoyenneté grâce à l'Ecole et au sport. Si l'on va plus loin, cela pourrait permettre aux élèves d'assimiler une culture sportive : une telle culture pourrait les inciter à se tourner plus facilement vers la compétition (ce qui impliquerait de se licencier dans un club) et vers le bénévolat associatif (ce qui pourrait contribuer à insuffler un souffle nouveau aux associations en place et aussi à renouveler les instances sportives dirigeantes).

Ce projet, s'il est mis en place, pourrait permettre au territoire de se développer sportivement. Les actions seraient mises en œuvre dans toutes les écoles meusiennes affiliées à l'USEP, ce qui toucherait l'ensemble du département. Le projet s'adresserait donc à un nombre important d'élèves, ce qui augmenterait les chances d'obtenir de nouveaux licenciés dans les clubs. Les clubs auront alors la possibilité de s'orienter vers la formation de jeunes athlètes, comme c'est déjà le cas pour certains clubs. Si le département meusien connaît une augmentation du nombre de ses jeunes licenciés, mettre au point une politique de formation destinés aux jeunes sportifs s'avérerait être pertinente et permettrait au département d'être perçu comme une « terre de formation » : cela pourrait aussi attirer des jeunes provenant de départements voisins et qui désirent s'orienter vers le sport de haut niveau.

Rappelons également que ce projet permettrait de développer la pratique sportive des jeunes sur le territoire, que ce soit aussi bien en club que librement. Si le projet se

révélait être efficace, il faudrait se concerter avec les élus afin de renouveler les infrastructures sportives existantes, et aussi implanter de nouveaux équipements sportifs. De plus, cela apparaîtrait nécessaire dans la mesure où le département souhaiterait s'orienter vers une politique de formation de jeunes athlètes.

Conclusion

Ce mémoire nous montre comment un organe déconcentré du CNOSF, ici le CDOS Meuse, peut répondre à une des missions du CIO, à savoir la transmission des valeurs olympiques et le développement de la pratique sportive chez les jeunes, et participer en même temps au développement du territoire.

Le Mouvement Olympique souhaitant prendre plus d'importance au sein du mouvement scolaire, il était logique que notre projet s'adresse à des élèves d'écoles primaires. De plus, le CIO a défini la jeunesse comme étant une cible privilégiée, d'où les nombreuses actions menées en direction de celle-ci par les instances olympiques.

Notre projet reflète donc la volonté du CIO de mener des actions éducatives et d'installer l'Olympisme dans le milieu scolaire. En effet, le projet allie activités culturelles et activités sportives afin de transmettre aux élèves les valeurs olympiques et aussi de les initier à la pratique sportive.

Nous avons vu que les valeurs olympiques ont leur place dans le milieu scolaire car elles se rapprochent des valeurs que cherche à transmettre l'Ecole aux élèves. Faire entrer l'Olympisme dans les programmes d'enseignement apparaît donc pertinent et, en plus de participer au développement de l'élève en tant que citoyen, il permettrait une augmentation de la pratique sportive chez les jeunes à l'école. L'objectif est également d'inciter les jeunes à pratiquer du sport en dehors du milieu scolaire, notamment en club, en leur faisant assimiler une culture sportive, et ce afin d'augmenter le nombre de jeunes licenciés dans les clubs meusiens et d'inciter les jeunes à se tourner plus facilement vers la compétition. Une hausse significative amènerait les élus sportifs et les clubs du département à repenser leurs politiques sportives en les orientant vers la jeunesse et plus particulièrement la formation de jeunes athlètes, et aussi en rénovant les infrastructures sportives existantes.

Nous devons toutefois nuancer ces propos en rappelant qu'il est difficile d'affirmer qu'un tel projet inciterait à coup sûr les élèves à pratiquer un sport en dehors de l'école. Il est donc nécessaire d'évaluer ce projet, notamment afin de connaître les avis des enseignants sur la pertinence de faire entrer l'Olympisme dans le domaine de l'enseignement primaire, et il serait aussi intéressant d'assurer un suivi des élèves dans

le but de voir combien d'entre eux pratiquent un sport en dehors de l'école, et à quel niveau, suite à leur participation au projet.

Ce mémoire propose également une évolution à donner au projet, avec pour objectif de faire prendre une nouvelle dimension à celui-ci, en cherchant à l'élargir à l'ensemble des écoles primaires du territoire meusien affiliées à l'USEP 55.

Le projet permet également à plusieurs acteurs de travailler ensemble, ce qui tend à la création de projets communs futurs. Créer une synergie entre différents acteurs du territoire grâce à l'élaboration de projets (sportifs et culturels axés sur l'Olympisme) est d'ailleurs un des objectifs du Mouvement Olympique, et s'avère être structurant pour le territoire.

Suite à ce projet, il serait intéressant que le CDOS Meuse et les acteurs du territoire ayant participé au projet, notamment l'USEP 55, réfléchissent à la mise en place d'un projet éducatif cherchant à mobiliser l'Olympisme et le sport comme support pédagogique dans l'ensemble des écoles du territoire meusien, et ce afin de développer le territoire au niveau éducatif et sportif.

Bibliographie

Ouvrages :

ATTALI Michaël, BIZET Jean, BRUNETTI Lucien, LEVEQUE Simon, SAINT-MARTIN Jean. *Les Valeurs de l’Olympisme : un modèle éducatif en débat*, Paris : Editions L’Harmattan ; 2009.

Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse. *La structuration du sport en Milieu Rural* ; 2010.

Comité National Olympique et Sportif Français. *La raison du plus sport* ; 2006.

FERREOL Gilles, LOUDCHER Jean-François, MONNIN Eric. *Education et Olympisme en Europe*, Belfort : Université de technologie de Belfort-Montbéliard ; 2012.

MONNIN Eric. *L’olympisme à l’école ?*, Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté ; 2008.

Mémoire :

DAUMAS Jérémie. *De la « structuration du sport en Milieu rural » à la création d’un outil innovant : le Guide du Sport Meusien*. Mémoire Proj&ter : Université Nancy 1 ; 2011.

Documents électroniques :

BOCCARD Pierre-Emmanuel. *Patrick Clastres, quel olympisme enseigner à l’école ?*. En jeu [En ligne], 2010 ; 434 : 6-10 [30-3-2012]. URL:

<https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=sites&srcid=ZGVmYXVsdGRvbWFpbnx1c2VwbWFyb2MyMDA5fGd4OjE2OTRiMDYyM2NmMDUyZTk>

Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse. [En ligne].

<http://meuse.franceolympique.com> (Page consultée en veille permanente).

Comité International Olympique. [En ligne]. <http://www.olympic.org/fr/> (Page consultée en veille permanente).

Comité International Olympique. Innsbruck 2012 Youth Olympic Games. [En ligne]. <http://www.innsbruck2012.com/fr> (Page consultée le 25 mars 2012).

Comité International Olympique. Nanjing 2014 Youth Olympic Games. [En ligne]. <http://www.nanjing2014.org/fr> (Page consultée le 25 mars 2012).

Comité National Olympique et Sportif du Cameroun. Programme d'Education aux Valeurs de l'Olympisme (PEVO). [En ligne]. <http://www.cnosc.com/programme-deducation-aux-valeurs-olympiques-pevo.html> (Page consultée le 24 mars 2012).

Comité National Olympique et Sportif Français. [En ligne]. <http://franceolympique.com> (Page consultée en veille permanente).

Comité National Olympique et Sportif Français. Charte Olympique. [En ligne]. http://www.olympic.org/Documents/olympic_charter_fr.pdf (Page consultée le 10 mars 2012).

Conseil Général de la Meuse. [En ligne]. <http://meuse.fr> (Page consultée le 18 février 2012).

INSEE. [En ligne]. <http://www.insee.fr/fr> (Page consultée le 27 avril 2012).

INSEE. Ecoscopie de la Meuse. [En ligne], 2006. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=17&ref_id=14490 (Page consultée le 27 avril 2012).

Légifrance. [En ligne]. <http://www.legifrance.gouv.fr/> (Page consultée en veille permanente).

Ministère de l'Education Nationale. Eduscol : Portail national des professionnels de l'éducation. [En ligne]. <http://eduscol.education.fr> (Page consultée en veille permanente).

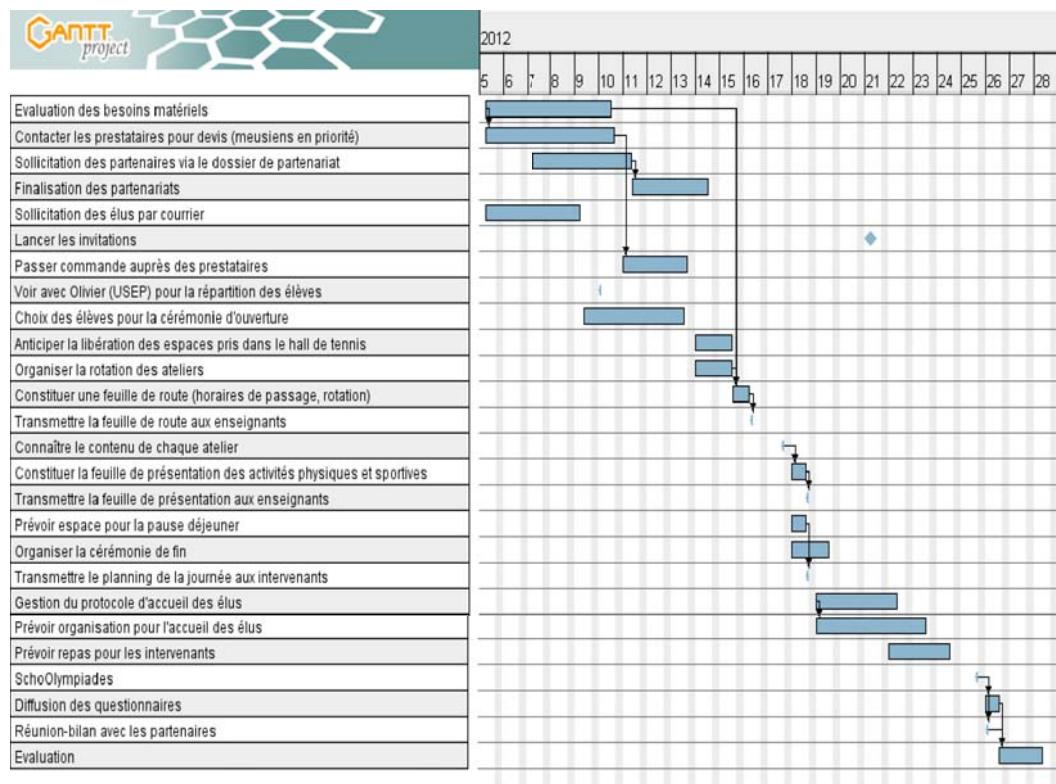
Ministère de la Santé et des Sports. Recensement des équipements sportifs. [En ligne]. <http://www.res.sports.gouv.fr> (Page consultée le 14 mai 2012).

Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré. [En ligne]. <http://usep55.free.fr> (Page consultée le 18 février 2012).

ANNEXES

Annexe 1

Journée Internationale Olympique: Planification des tâches



Annexe 3

Synthèse du diagnostic territorial sous la forme d'une matrice SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire touristique de par son histoire • 97% du territoire qui fonctionne sous le régime de l'intercommunalité • Présence de grands axes routiers propices aux déplacements vers les départements et régions voisins • 48 000 licenciés sportifs soit 25% de la population totale • Politique sportive orientée vers la jeunesse, notamment la formation des jeunes athlètes • 50 Comités Départementaux Sportifs, 600 clubs • Comité Départemental Olympique et Sportif actif sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Population stable depuis une dizaine d'années mais qui a connu de fortes baisses • Territoire rural (le plus marqué de la région avec 31 habitants/km²) • Manque de renouvellement et vieillissement de la population • Possibilité de rupture territoriale entre l'est et l'ouest du département • Département étendu et axes routiers peu développés à l'intérieur de celui-ci • Problème de renouvellement des instances dirigeantes • Manque d'infrastructures sportives et répartition inégale de celles-ci • Baisse du nombre d'écoles primaires et du nombre d'effectifs scolarisés dans le premier degré
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Présence du TGV • Proximité de territoires dynamiques • Soutien financier des institutions du territoire apporté au mouvement associatif • Présence de l'USEP 55 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de professionnalisation du mouvement sportif • Manque d'implication des bénévoles : contraintes professionnelles, familiales...

Annexe 4

Convention-cadre signée entre le CNOSF et le Ministère de l'Education Nationale



CONVENTION – CADRE

Établie entre les soussignés :

Le Ministère de l'Éducation nationale,
représenté par Monsieur Luc Chatel, Ministre de l'Éducation nationale, Porte-parole du Gouvernement,
ci-après désigné « le ministère »

Le Comité national olympique et sportif français,
représenté par Monsieur Denis Masseglia,
ci-après désigné « le CNOSF »

PREAMBULE

Le sport, dans ses différentes formes d'organisation et de pratiques, a progressivement gagné tous les domaines de la société française. Les valeurs éducatives et sociales qu'il véhicule le placent au croisement de différents lieux d'éducation : à l'école, il s'inscrit dans le cadre de l'éducation formelle en mobilisant des connaissances disciplinaires et transversales ; hors de l'école, un large réseau associatif permet à chacun de découvrir et pratiquer une multitude d'activités dans leur dimension de loisir ou de compétition. Ce réseau, fort de 175 000 unités, rassemble plus de 16 millions de personnes licenciées au sein d'une fédération sportive. Il constitue le mouvement sportif français dont le CNOSF est le représentant légal.

L'éducation physique et sportive (EPS) fait partie intégrante du paysage éducatif français. Elle contribue à la mise en place d'apprentissages fondamentaux, à l'épanouissement de l'individu et à son équilibre. Elle participe au développement de l'élève sur le plan physique et psychologique. Elle donne tout son sens aux valeurs sociales et civiques qui permettent l'éducation de futurs citoyens.

Les associations sportives des écoles (adhérentes à l'USEP) et des établissements scolaires (adhérentes à l'UNSS) offrent à tous les élèves volontaires l'opportunité de pratiquer, dans un cadre associatif spécifique, des activités physiques et sportives en complément de l'EPS. Rassemblées au sein des fédérations sportives scolaires, membres du CNOSF, elles constituent une spécificité du système éducatif français. Les fédérations sportives scolaires, USEP, UNSS, jouent un rôle essentiel d'interface entre le système éducatif et les fédérations sportives.

Le dispositif de l'accompagnement éducatif fait une large place aux activités sportives, à côté de l'aide aux devoirs et de la pratique des activités artistiques et culturelles et des langues étrangères.

Les activités physiques et sportives sont un élément important de la culture contemporaine. Elles sont associées aux valeurs de travail, d'effort, de rigueur mais aussi de manière très étroite à la notion de plaisir. A travers la pratique compétitive, l'associatif sportif permet à un élève d'apprendre le respect des autres, de soi et de la règle. A travers celle de loisir, il participe à donner le goût de l'effort physique, élément essentiel d'une future hygiène de vie et donc de santé. Le mouvement sportif participe ainsi pleinement à l'épanouissement de la jeunesse et à sa formation d'homme et de citoyen.

L'audience et la popularité du sport et des grands événements qui jalonnent ses pratiques témoignent de son intérêt éducatif pour les élèves, les parents, les enseignants et tous les membres d'une communauté éducative élargie.

La présente convention a pour but de rappeler les principes généraux qui faciliteront les collaborations entre le monde scolaire et le mouvement sportif, en particulier pour la promotion des valeurs de l'Olympisme.

Art. 1

A travers cette convention, les signataires poursuivent les finalités suivantes :

- promouvoir les valeurs éducatives et sociales véhiculées par le sport et l'Olympisme ;
- favoriser l'accès à la pratique d'activités sportives diversifiées à l'École, dans le cadre de l'EPS, des sections sportives scolaires, de l'accompagnement éducatif et des associations sportives d'école et d'établissement ;
- faciliter l'accès à la pratique sportive associative fédérale sous ses différentes formes (loisir, compétition) ;
- favoriser l'acquisition d'une culture générale en s'appuyant sur les activités physiques et sportives.

Art. 2

A cette fin, les signataires s'engagent à collaborer pour :

- favoriser la création commune, l'utilisation et les diffusions de documents pédagogiques et d'initiatives mises à profit par les enseignants au sein de leurs enseignements ou des activités pédagogiques d'accompagnement des élèves, au sein des établissements scolaires dans le sens d'une promotion des comportements et valeurs caractérisant l'esprit olympique ;
- favoriser l'accès aux installations sportives permettant la pratique des activités en concertation avec les collectivités territoriales ;
- soutenir l'organisation et la participation des élèves aux rencontres sportives ou toute manifestation à vocation pédagogique organisées tant dans le cadre scolaire que celui du mouvement sportif, notamment dans le but de contribuer aux apprentissages de savoirs et savoir-être valorisant les valeurs de l'Olympisme ;
- renforcer l'information concernant les possibilités de pratique sportive et leur promotion ;
- favoriser la concertation autour de l'organisation de manifestations à vocation pédagogique et d'activités physiques et sportives en fin de journée, après les cours, dans le cadre de l'accompagnement éducatif et pendant les vacances scolaires, notamment dans le cadre du dispositif « École ouverte ».

Art. 3

Les actions mises en place en faveur de l'acquisition d'une culture générale peuvent conduire à des collaborations entre le corps enseignant et le mouvement olympique et sportif. Dans ce cadre, les valeurs éducatives et sociales véhiculées par le sport et l'Olympisme pourront être mobilisées comme support dans les enseignements scolaires (au-delà de l'EPS). Le CNOSF pourra apporter sa contribution à travers la mise à disposition d'une documentation et d'outils adaptés.

Art. 4

Les actions mises en place en faveur de l'accès à la pratique sportive peuvent conduire à des collaborations entre enseignants chargés de l'éducation physique et sportive et éducateurs sportifs des associations et fédérations sportives. Les interventions d'éducateurs sportifs, au bénéfice des élèves des établissements scolaires, répondent aux exigences du code du sport (articles L212-1 et L212-2) et du code de l'éducation (article L 312-3). A l'école primaire, au collège et au lycée, l'enseignement d'éducation physique et sportive relève, dans tous les cas, de la responsabilité de l'enseignant du premier degré pour l'école primaire, et des enseignants d'éducation physique et sportive pour le collège et le lycée.

Art. 5

Des documents pédagogiques peuvent être élaborés en commun par les acteurs du mouvement sportif et l'éducation nationale afin de faciliter les collaborations entre les écoles, les établissements scolaires, les clubs et les fédérations sportives membres du CNOSF. La participation des fédérations sportives scolaires sera systématiquement recherchée pour la mise en œuvre de ces projets.

Art. 6

Les autorités compétentes du ministère peuvent solliciter, pour des actions de formation dans le domaine des activités sportives, les cadres désignés par les fédérations sportives délégataires ou agréées. De même, le CNOSF pourra être mobilisé pour des actions de formation dans le domaine de l'accès à la culture générale par le sport et l'olympisme (valeurs éducatives et sociales). Ces formations doivent s'inscrire dans le cadre des programmes de formation existants.

Art. 7

Le CNOSF s'engage, par le biais de ses instances déconcentrées, à favoriser la déclinaison de la présente convention (réécriture de conventions locales de partenariat, mise en œuvre de dispositifs propres à faciliter l'accès à des équipements, etc.).

Art. 8

Chaque signataire de cette convention s'engage à la promouvoir et à en faire respecter les termes. Les actions menées localement en application de la présente convention doivent faire l'objet d'un suivi assuré conjointement par les autorités compétentes du ministère chargé de l'éducation nationale et les représentants du CNOSF. Dans le cadre de la convention, les partenaires s'engagent à communiquer avec les médias ensemble ou après que l'action de communication ait reçu l'aval de tous.

Art. 9

La présente convention est signée pour une durée de trois ans. A l'issue de ces trois années, un bilan global permettra d'étudier les termes de son renouvellement. Elle peut être dénoncée par l'une des parties, au plus tard le 1^{er} mars de l'année scolaire en cours, par courrier envoyé à l'autre partie.

Fait à Paris, le 25 mai 2010.

Le Ministre de l'Éducation nationale,
Porte-parole du Gouvernement

Le Président du Comité national olympique et sportif
français

Luc CHATEL

Denis MASSEGLIA

Annexe 5

Journée Olympique : Appel à projets



Objet	Journée Olympique dans les territoires APPEL A PROJETS
-------	---

LE CONTEXTE ET LA PROBLEMATIQUE

Chaque année depuis 1948, la Journée Olympique célèbre la création du CIO, le 23 juin 1894 à Paris. Matérialisée traditionnellement par une course ouverte au plus grand nombre, cette journée s'est enrichie au fil des années d'activités éducatives et culturelles. Le concept « Bouger, Apprendre, Découvrir » développé par le CIO marque ainsi cette volonté de valoriser les valeurs éducatives et les vertus du sport et de l'Olympisme à travers ce rendez-vous annuel.

Au niveau français, le CNOSF a souhaité inscrire la Journée Olympique dans son Programme Educatif à la Culture Sportive et Olympique (PECSO) en invitant les territoires à la décliner.

LES OBJECTIFS

- La découverte d'activités sportives diversifiées
- La mobilisation des dimensions éducatives et culturelles du sport
- L'appréhension des valeurs du sport et de l'Olympisme

LE PROJET

Organisation d'un **rassemblement festif** reprenant :

- Le concept du CIO « Bouger, Apprendre, Découvrir » articulant **activités sportives, éducatives et culturelles**
 - La traditionnelle **course**
- &
- Mettant en valeur l'**actualité olympique** : Londres 2012

LE PUBLIC CIBLE

- Cible prioritaire : grand public dont jeune public
- Cible complémentaire : scolaires
- Cible secondaire : entreprises

LA DATE ET LE LIEU

La Journée Olympique est traditionnellement organisée le 23 juin, date de célébration de l'anniversaire de la création du CIO.

- **Date d'organisation préconisée** : 23 juin avec la possibilité d'organiser l'événement dans la semaine précédent ou suivant cette date.
- **Lieu** : laissé à l'appréciation des organisateurs locaux

LES ACTEURS

- **Coordination nationale de l'opération : CNOSF**
- **Maîtrises d'œuvre territoriales (porteurs du projet) : CROS/CDOS/CTOS**
A noter : l'action peut être développée par plusieurs acteurs olympiques (CROS et les CDOS du territoire)
- **Des collaborations privilégiées** (en fonction des cibles définies) :
 - o Mouvement sportif local
 - o Fédérations scolaires
 - o Collectivités
 - o Education nationale
 - o etc.
- **Une mobilisation exclusive des partenaires CNOSF/CIO :**
 - o Mc Donald's est le partenaire officiel du CIO sur la Journée Olympique.
 - o Une attention particulière à la mobilisation des partenaires olympiques (CIO et CNOSF) apportée. Le CNOSF assurera la prise de contact avec ces derniers.
 - o **Tout autre partenaire privé ne peut être associé à la communication de la Journée Olympique.**

LA MISE EN ŒUVRE

- **La thématique 2012 : les Jeux Olympiques de Londres**
La Journée Olympique est placée sous les couleurs des JO de Londres. Une valorisation appropriée de cet événement est donc attendue.
- **Les activités incontournables**
 - o LES ACTIVITÉS
 - Au moins une activité par famille (activités sportives, culturelles, éducatives)*
 - ⇒ Activités sportives diversifiées en privilégiant :
 - *Les activités peu pratiquées*
 - *Les activités favorisant la découverte de l'approche handisport*
 - *Les sports traditionnels régionaux*
 - ⇒ Activités culturelles en mobilisant au moins l'une des dimensions suivantes :
 - *L'approche artistique*
Réalisation d'une fresque collective, production individuelle ou collective relative aux symboles de l'olympisme, réalisation de graphismes sur des tee-shirts ou chasubles, etc.
 - *Le patrimoine local*
 - *Le patrimoine sportif local*
Rencontre avec les athlètes locaux, présentation d'événements sportifs locaux, etc.
 - *La culture olympique*
Les valeurs, les symboles, les jeux de l'antiquité et les jeux olympiques modernes, etc.
 - ⇒ Activités à caractère éducatif mobilisant notamment :
 - *La dimension éthique du sport (valeurs et fair-play),*
 - *L'approche nutrition/santé, prévention contre le dopage, etc.*
 - *La réflexion autour de l'engagement associatif.*
 - o **LA COURSE OLYMPIQUE**
Organisation d'une course pouvant mobiliser la notion de relais et différentes formes de course : à pied, en vélo, en roller, etc.
 - **La communication**
 - ⇒ **Principes retenus :**



- **Unité visuelle** reprenant l'identité visuelle développée en 2011 et intégrant des éléments de la campagne Londres
 - **Mobilisation des supports de communication appropriés** aux cibles (réseaux sociaux, site Internet, presse, etc.)
 - **Valorisation de l'opération** dans les territoires
- **La mobilisation des partenaires**
- ⇒ **Principe retenu :** implication active des partenaires (CNOSF/CIO) dans le concept de la journée

LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- **Modalités de mise en œuvre :**

Les porteurs de la Journée Olympique pourront mobiliser :

⇒ **differents acteurs :**

- intervenants extérieurs pour les activités sportives,
- athlètes de haut-niveau pour échanges avec les enfants et/ou démonstrations,
- autres experts concourant à diffuser les messages identifiés.

⇒ **differents types de mise en œuvre :**

- ateliers pédagogiques,
- pratique sportive,
- expositions,
- etc.

- **Moyens**

Le CNOSF délivrera aux porteurs de projet souhaitant organiser la Journée Olympique 2012 :

○ **Un kit « communication »** comprenant :

- le visuel 2012 et les éléments du visuel séparés ne mentionnant pas de date ou d'éléments contextuels (pour réutilisation)
- un jeu d'affiches grand format
- une bannière web
- des éléments permettant l'activation de relations presse au local (communiqué de presse types)
- un mode d'emploi (mentionnant le champ du possible en matière de communication et d'affichage des partenaires)

A noter : il sera offert aux CROS, CDOS et CTOS la possibilité de se rapprocher du prestataire mobilisé par le CNOSF pour l'univers graphique de la Journée Olympique.

○ **Un kit de mobilisation des partenaires olympique** permettant un appui :

- soit en présentiel par la mobilisation des agences locales
- soit par l'utilisation/la diffusion de supports développés par le CNOSF en collaboration avec les partenaires

○ **Un kit pédagogique** comprenant :

- les éléments du programme éducatif de Londres 2012
- le classeur « L'Olympisme au service des jeunes »
- un listing des ressources documentaires et méthodologiques mises à disposition par le CNOSF
- des documents types (dont formulaire de libération des droits d'image, rapport d'organisation) ou informations clés.

LA PROCEDURE DE VALORISATION DES JOURNEES OLYMPIQUES TERRITORIALES

- Calendrier

ATTENDUS	ÉCHEANCE
Transmission du cahier des charges	Novembre 2011
Remontée des intentions d'organisation (<i>envoi de la fiche projet jointe au CNOSF</i>)	30 janvier 2012
Analyse des intentions d'organisation par le CNOSF et mise à disposition des différents kits	Février et mai 2012
Organisation de la journée olympique Transmission d'un rapport d'organisation (<i>support type avec photos ou vidéos libérées des droits d'image</i>)	23 juin 2012 (à +/- 1 semaine) 20 juillet 2012

- Modalités de valorisation :

- o Informations sur le site Internet du CNOSF
- o Newsletter spéciale
- o Visualisation des opérations sur une carte interactive sur le site du CNOSF
- o Diffusion de communiqué de presse par le CNOSF

- Conditions préalables à la valorisation de la manifestation :

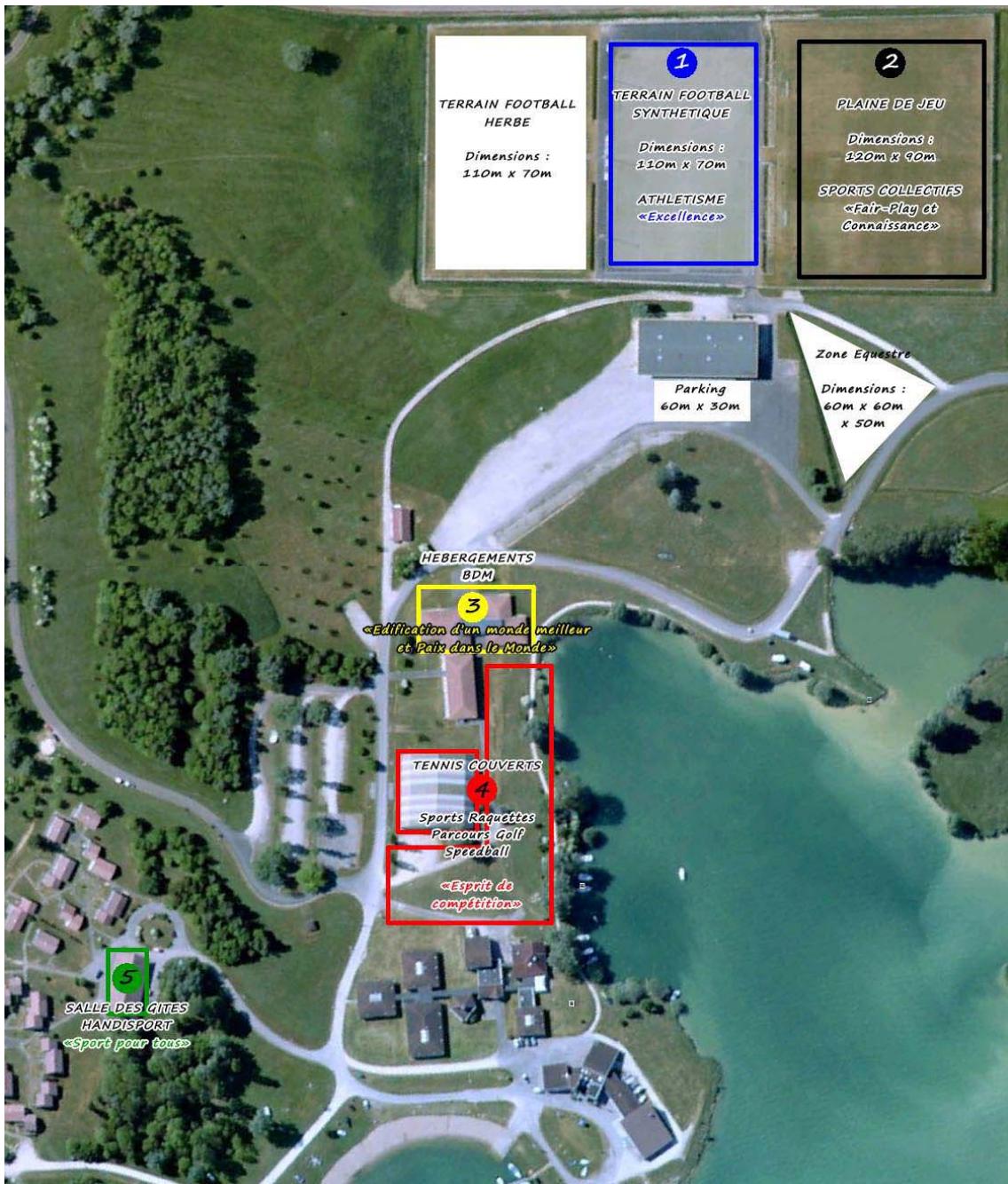
- o Respect du cahier des charges (thématique transversale, activités incontournables, communication et mobilisation des partenaires)
- o Respect de la réglementation liée à l'utilisation de l'image (signature des autorisations de libération de droits à l'image pour les publics mineurs) afin de pouvoir valoriser la journée avec des photos ou des vidéos a posteriori.

LES PROJETS SONT A RETOURNER POUR LE 30/01/2012

par messagerie électronique : cultureeducation@cnosf.org

Annexe 6

Plan du site et thématiques des pôles



Annexe 7

Journée Internationale Olympique : Présentation des actions Développement Durable



Actions liées au Développement Durable dans le cadre des SchoOlympiades 2012

Compensation carbone

Plantation de 5 arbres en ouverture de la manifestation, symbolisant les 5 anneaux olympiques.

- Compense les émissions de gaz à effet de serre liées à la manifestation et lien avec l'Arbre Olympique de l'Espoir du Musée Olympique situé à Lausanne.
- Sensibilise les élèves aux enjeux du développement durable et à la nécessité de réduire les émissions de CO₂.

Soutien Handisport

Collecte de bouchons réalisée en partenariat avec Handisport et l'association Bouchons d'Amour.

- Sensibilise les élèves aux valeurs de solidarité et d'égalité dans le sport. Travail préalable avec les enseignants dans les classes.

Consommation responsable

Un gobelet recyclable et réutilisable sera offert à chaque élève au début de la manifestation.

- Permet de réduire la production de déchets.
- Sensibilise les élèves aux moyens de réduire les déchets et de consommer les ressources naturelles de façon responsable (ne pas gaspiller l'eau). Travail préalable avec les enseignants dans les classes.

Produits locaux

Pendant le repas et le goûter, un jus de fruit bio, issu d'un producteur local, sera servi aux élèves.

- Valorise les initiatives locales et les ressources du territoire.
- Sensibilise les élèves à l'importance d'avoir une alimentation saine, en lien avec les programmes nationaux sur la santé.

Tri sélectif

Instauration du tri sélectif sur le lieu de la manifestation.

- Sensibilise les élèves sur les bons gestes du tri à adopter au quotidien.
- Chaque classe nommera des responsables du tri sélectif.

Communication responsable

Donner une dimension éco-responsable à toute forme de communication liée au projet : **privilégier l'envoi de documents par courriel et pour toute diffusion nécessaire de documents, utiliser du papier recyclé.**

- Permet d'inscrire les organisateurs dans une **démarche éco-responsable** et de rendre visible cette démarche pour les destinataires des documents.

Mutualisation des transports

- Les élèves viendront sur le site de la manifestation en bus.
- Les organisateurs feront également du covoiturage pour se rendre sur le site.

Charte Développement Durable

Une **charte résumant les thématiques « Développement Durable » abordées durant l'événement**, en lien avec la Stratégie Nationale du Développement Durable du Sport, sera transmise aux élèves, qui devront la signer.

- Permet de **mieux appréhender et comprendre les actions mises en place pendant la journée.**
- Engage les élèves à **respecter les principes de la manifestation.**

Kit pédagogique

Constitution d'un kit pédagogique qui sera transmis aux enseignants, dans le but d'aborder avec les élèves certaines thématiques du Développement Durable :

- Charte « Développement Durable »
- Documents Handisport (collecte de bouchons)
- Agenda 21 du Sport

Annexe 8

Journée Internationale Olympique: Charte du Développement Durable

SchoOlympiades 2012

Charte du Développement Durable

En participant aux SchoOlympiades, je m'inscris dans une démarche de développement durable.

En contribuant à la préservation de l'environnement

⇒ J'aide à planter des arbres pour compenser les émissions de gaz à effet de serre produites pendant l'évènement et ainsi lutter contre le réchauffement climatique.

⇒ J'évite de prendre dans mon sac des aliments avec beaucoup d'emballage afin de réduire ma production de déchets.

⇒ Je trie mes déchets. Je mets le verre dans la poubelle verte, le papier dans la poubelle bleue, et le plastique, le métal et le carton dans la poubelle jaune. Les autres déchets vont dans la poubelle noire.

Je peux aussi me porter volontaire pour être responsable du tri pendant la pause-déjeuner de l'évènement.

⇒ Je me sers du gobelet qui me sera donné au début des SchoOlympiades lorsque je veux boire. Ainsi, je produis moins de déchets et je peux aussi réutiliser mon gobelet pour d'autres occasions.



En apportant mon aide aux personnes en situation de handicap

⇒ Je participe à la collecte de bouchons organisée dans ma classe. Grâce à cela, du matériel pourra être acheté afin de permettre à des personnes handicapées de pouvoir faire du sport.

En apprenant à avoir une alimentation saine

⇒ Pendant le goûter, on me servira du jus de fruit 100% naturel. Ainsi, j'évite de boire des boissons très sucrées.



Logos des partenaires:

-
-
-
-
-

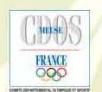
SchoOlympiades 2012

Charte du Développement Durable

Nom de l'école:

Notre classe s'engage à respecter la Charte du Développement Durable des SchoOlympiades.

Signatures de l'enseignant et des élèves:



Annexe 9

Evaluation : Questionnaires enseignants et élèves

Questionnaire Journée Internationale Olympique – Enseignants

Travail en amont :

- 1) Vous êtes-vous servi des documents pédagogiques qui vous ont été transmis pour travailler avec les élèves ?
 Oui
 Non
 Vous n'avez pas travaillé sur l'Olympisme avec les élèves (*si vous cochez cette case, passez directement à la question 3*)

- 2) Avez-vous éprouvé des difficultés à travailler sur le contenu de ces documents avec les élèves ? Si oui, pourquoi ?
 Oui :
.....
.....
.....
 Non

- 3) Auriez-vous souhaité l'intervention d'une personne extérieure qui aurait eu pour mission de sensibiliser les élèves à l'Olympisme et de vous aider à mettre en place des activités ?
 Oui
 Non
 Pourquoi pas

L'évènement :

- 4) Jugez-vous avoir été suffisamment informé en amont sur le déroulement de la journée et sur son contenu ?
 Oui
 Non

- 5) Etes-vous satisfait du déroulement de cette journée ?
 Oui
 Non
 Mitigé

- 6) Comment jugez-vous la qualité des activités culturelles proposées ?
 Très satisfaisante
 Satisfaisante
 Moyenne

- Pas très satisfaisante
- Pas du tout satisfaisante

- 7) Comment jugez-vous la qualité des activités sportives proposées ?
- Très satisfaisante
 - Satisfaisante
 - Moyenne
 - Pas très satisfaisante
 - Pas du tout satisfaisante
- 8) Chaque groupe d'élèves a passé une heure sur chaque pôle. Estimez-vous cette durée appropriée ?
- Oui
 - Non : durée que vous estimez nécessaire =
- 9) Au vu du temps accordé sur chaque pôle, auriez-vous préféré que les élèves pratiquent moins d'activités mais les pratiquent plus longtemps ?
- Oui
 - Non
 - Sans opinion
- 10) Songez-vous à proposer ces activités sportives pendant les cours d'EPS, ou le faites vous-déjà ?
- Oui
 - Non
 - Peut-être
 - Vous proposez déjà ces activités
- 11) Si un tel évènement avait lieu l'année prochaine, souhaiteriez-vous y participer à nouveau ? Pourquoi ?
- Oui
 - Non
 - Peut-être
- Pourquoi ?
-
-
-

L'Olympisme :

- 12) Pour vous, que représente l'Olympisme ?

.....

.....

.....

.....

13) Pensez-vous qu'il serait utile et pertinent d'inclure l'Olympisme dans les programmes scolaires ? Pourquoi ?

- Oui
- Non
- Sans opinion

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

14) Etes-vous pour ou contre le fait de donner une place plus importante au sport dans l'enseignement ? Pourquoi ?

- Pour
- Contre

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

Questionnaire Journée Internationale Olympique – Elèves

1) Comment as-tu trouvé la journée ?

- Très bien
- Bien
- Moyenne
- Pas très bien
- Nulle

2) Que retiens-tu de cette journée ?

.....

.....

.....

.....

3) Aimerais-tu participer à d'autres journées comme celle-ci ?

- Oui
- Non
- Pourquoi pas

- 4) As-tu apprécié de travailler sur les Jeux Olympiques en classe ?
- Oui
 Non
 Tu as moyennement apprécié
 Tu n'as pas travaillé sur les Jeux Olympique en classe
- 5) Aimerais-tu faire plus de sport à l'école ?
- Oui
 Non
 Sans opinion
- 6) Cite les valeurs de l'Olympisme que tu connais :
-
.....
.....
.....
- 7) Pratiques-tu un sport en dehors de l'école (dans un club par exemple) ?
- Oui
 Non
- 8) Si tu ne pratiques pas de sport en dehors de l'école, cette journée t'a-t-elle donné envie de t'inscrire dans un club ?
- Oui
 Non



MEMOIRE DE FIN D'ETUDE DE MASTER

Nancy-Université

PROMOUVOIR LES VALEURS DE L'OLYMPISME DANS LE MILIEU SCOLAIRE : UN EXEMPLE DE PROJET DANS LE DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Université Henri Poincaré - Nancy

Juin 2012

Mots-clés : Valeurs de l'Olympisme ; Sport ; Mouvement Olympique ; Jeunesse ; Public scolaire ; Meuse ; Développement du territoire.

Résumé :

Promouvoir les valeurs de l'Olympisme et susciter l'intérêt des jeunes pour le sport est un des objectifs principaux du Comité International Olympique. Le Mouvement Olympique mène donc plusieurs actions afin de répondre aux directives du CIO en matière d'éducation Olympique et de développement de la pratique sportive chez les jeunes. En tant qu'organe déconcentré du Comité National Olympique et Sportif Français, le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse se doit d'assurer les missions du CNOSF en agissant localement. Ce document présente un projet réalisé par le CDOS Meuse qui vise à transmettre les valeurs de l'Olympisme à un public scolaire et à inciter ce public à la pratique d'un sport. Nous montrerons comment ce projet cherche à véhiculer les valeurs olympiques à des élèves issus d'écoles primaires du département et en quoi il pourrait contribuer au développement du territoire au niveau sportif.

Key words : Olympic values ; Sport ; Olympic Movement ; Youth ; School public ; Meuse ; Territorial development.

Abstract :

Promote the Olympic values and interest young people in sport are a key objective of the International Olympic Committee. The Olympic Movement thus leads several actions to meet the guidelines of the IOC Olympic education and development of sport among youth. As a decentralized body of the French National Olympic Committee, the Olympic and Sports Departmental Committee of Meuse has to undertake the tasks of CNOSF acting locally. This paper presents a project carried out by the CDOS Meuse which aims for transmitting the Olympic values at a school public and encouraging this public to practice a sport. We show how this project seeks to convey the Olympic values to pupils of primary schools in the department and how it could contribute to the sports development of the territory.